

Numéro 3 - Mars 2018

NOS PROJETS POUR LA LÉGISLATURE 2018-2023

# NG

le NOUVEAU  
GENEVOIS

## *De l'écoute à l'action*

**EDITO**

*Derrière le programme, l'envie*

**PROGRAMME**

*La parole à 12 candidats*

**VILLE DE GENÈVE**

*Vacance(s) partielle(s)  
au Conseil administratif*

**MAGAZINE DU  
PLR GENEVOIS**

# AGENDA

## Mars

- 24 mars 2018** Stand du PLR Genève  
De 9h à 14h au marché de Rive  
Stand du PLR Onex  
De 9h30 à 12h30 devant la Coop  
de la rue des Bossons  
Stand du PLR Thônex  
De 10h à 13h à la place de Graveson  
Stand du PLR Genève  
De 11h à 13h devant la Migros  
de la Terrassière  
Stand du PLR Vernier  
De 14h à 17h aux Avanchets
- 25 mars 2018** Stand du PLR Onex  
De 9h30 à 12h30 au marché d'Onex  
Fête du printemps du PLR Vernier  
De 14h à 17h au centre de loisirs  
Jardin Robinson

## Avril

- 7 avril 2018** Stand du PLR Genève  
De 9h à 15h à la place de Longemalle  
Stand du PLR Lancy  
De 9h à 12h devant le Lancy Centre  
Stand du PLR Carouge  
De 10h à 12h à la place du Marché  
Stand du PLR Genève  
De 11h à 13h devant la Coop  
de Florissant
- 8 avril 2018** Stand du PLR Genève  
De 11h à 14h dans le marché  
de Plainpalais
- 9 avril 2018** Assemblée générale du PLR Carouge  
Dès 19h au restaurant  
«Le P'tit Carougeois»
- 12 avril 2018** Stand du PLR Genève  
De 8h à 10h30 dans le marché  
de Liotard  
Stand du PLR Onex  
De 18h à 19h devant la Coop  
d'Onex

- 14 avril 2018** Stand du PLR Genève  
De 9h à 14h dans le marché de Rive  
Stand du PLR Genève  
De 10h à 15h30 à la place du Molard  
Stand du PLR Genève  
De 11h à 13h30 devant Manor  
Stand du PLR Genève  
De 13h à 15h devant la Migros  
de la Servette
- 15 avril 2018** Elections du Grand Conseil et du  
Conseil d'Etat (1<sup>er</sup> tour)
- 16 avril 2018** Assemblée des délégués à Uni Mail  
Détails suivront sur plr-ge.ch
- 21 avril 2018** Stand du PLR Genève  
De 9h à 15h à la place du Molard  
Stand du PLR Genève  
De 10h à 12h devant Eaux-Vives 2000
- 28 avril 2018** Stand du PLR Genève  
De 8h à 11h à la place de la Navigation  
Stand du PLR Genève  
De 9h à 14h au marché de Rive  
Stand du PLR Carouge  
De 10h à 12h à la place du Marché  
Stand du PLR Genève  
De 10h à 15h à la place du Molard

## Mai

- 5 mai 2018** Stand du PLR Genève  
De 9h à 15h à la place du Molard
- 6 mai 2018** 2<sup>ème</sup> tour de l'élection  
du Conseil d'Etat
- 17 mai 2018** Assemblée des délégués au Palladium  
Détails suivront sur plr-ge.ch

# SOMMAIRE

## Mars 2018

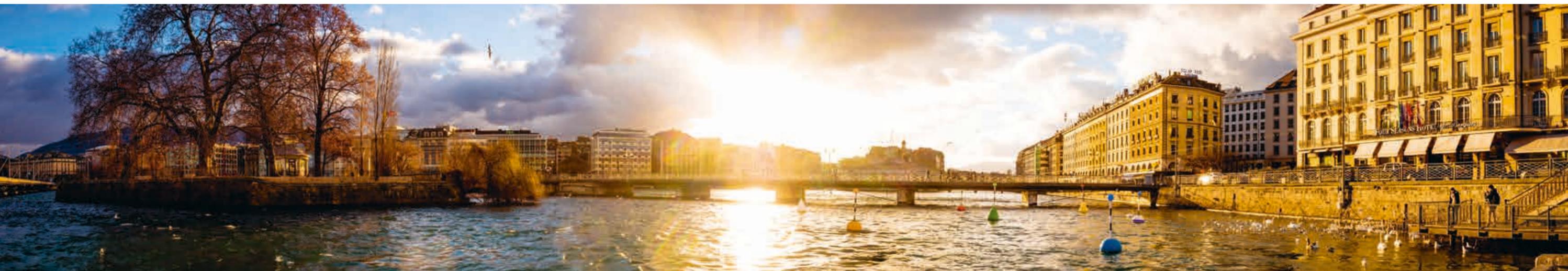
**P. 4** **ÉDITO** *Derrière le programme, l'envie*

**P. 6-35** *Dossier: Programme de législature 2018-2013*

- *De l'écoute à l'action*
- *Sécurité et liberté: deux droits complémentaires à maximiser*
- *Agir face aux violences faites aux femmes au sein de leur couple*
- *Fonction publique: pour une culture de l'efficacité et de la responsabilité*
- *Développons le tourisme de loisirs*
- *Défendons la classe moyenne*
- *Santé: améliorons le partenariat public-privé*
- *Le sport au féminin: plus vite, plus haut, plus fort*
- *Pourquoi faut-il favoriser l'accession à la propriété?*
- *Remettre le savoir au centre de l'école*
- *La formation au cœur de la tempête numérique 4.0*
- *Plus de liens avec la pratique dans les études supérieures*
- *Energie: le bon moment*

**P. 40-41** **ACTUALITÉ COMMUNALE** *Vacance(s) partielle(s) au Conseil administratif de la Ville de Genève*

*... et plus encore! Bonne lecture!*



# ÉDITO



Par Rolin Wavre, vice-président

## DERRIÈRE LE PROGRAMME, L'ENVIE

Une victoire électorale, c'est la somme d'un bon bilan, de candidats compétents et d'un programme intelligent. Mais c'est aussi une alchimie plus subtile d'envie, de crédibilité et, osons le dire, de rêve. C'est donc un élan, puisque le succès entraîne le succès. L'envie donne envie.

Au plan fédéral et dans de nombreux cantons, nous n'avons cessé de progresser depuis quelques années. Nous avons fait notre place entre ceux qui veulent isoler la Suisse du reste du monde et ceux qui veulent nous diluer au mépris de ce que nos ancêtres ont bâti avec patience et sagesse. C'est donc sur une ligne fine, celle de l'équilibre que nous avançons en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle technologique.

Notre programme pour la législature se fonde bien entendu sur l'économie et les conditions cadres indispensables pour que notre beau canton prospère. Sans prospérité, il n'y a pas d'avenir pour nos entreprises et nos jeunes, pas de moyens pour financer un filet social qui garantit une stabilité qu'on nous envie loin à la ronde. L'équilibre budgétaire n'est pas négociable, comme le savent les familles pour ce qui concerne leurs propres finances. Mais le PLR n'est pas monomane : il défendra fermement la liberté du choix du mode de transport, la construction de logements pour la classe moyenne, l'accès à la propriété et le maintien d'une zone villa agréable. Il s'engagera pour une zone agricole productive et des déclassements aussi limités que possible. Mais il voudra aussi réduire une bureaucratie tentaculaire où le citoyen et même l'employé de l'État est relégué au second plan derrière une masse de règlements et de procédures coûteuses et paralysantes.

Un programme peut tout promettre, mais ce sont des femmes et des hommes qui le portent et lui donnent vie. De ce point de vue, notre liste de candidats au Grand Conseil est bien pourvue pour jouer la partition que nous nous sommes donnée, derrière nos trois candidats au Conseil d'État. La campagne de Pierre Maudet pour le Conseil fédéral de l'automne 2017 a démontré bien au-delà de nos frontières cantonales que nous avons le talent, les idées et surtout l'envie de faire et de bien faire.

A nous de nous en inspirer pour transfigurer cette campagne et labourer tous les terrains possibles. Le PLR doit être celui qui apportera de la cohérence, de la détermination et des majorités constructives au Grand Conseil.

### RÉDACTION :

Le Nouveau Genevois est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.  
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze  
1205 Genève  
info@plr-ge.ch  
Tél. 022 818 42 42

ÉDITEUR RESPONSABLE :  
PLR Genève

### ABONNEMENT :

Abonnement (1 an) : Fr. 60.-  
Abonnement et adhésion au PLR : Fr. 100.-  
Abonnement de soutien : Fr. 200.-  
Paraît 9 fois par an

### RÉDACTRICE EN CHEF :

Céline Zuber-Roy  
celine.zuber@plr-ge.ch

### CRÉATION ET RÉALISATION :

UNE (une.ch)



### MARKETING & PUBLICITÉ :

Contacter la rédaction  
info@plr-ge.ch  
Tél. 022 818 42 42

### IMPRESSION :

Atar Roto Presse SA (atar.ch)  
CP 565 - 1214 Vernier

### CONCEPT COUVERTURE :

UNE (une.ch)

# DE L'ÉCOUTE À L'ACTION

Alexandre de Senarclens - Nathalie Fontanet - Pierre Maudet



Élection du 15 avril et 6 mai 2018

Candidats au Conseil d'État  
Candidats au Grand Conseil

PLR/PDC Entente - Liste n°5  
PLR - Liste n°4

**Pierre Maudet**  
**Nathalie Fontanet**  
**Alexandre de Senarclens**

Avec Luc Barthassat et Serge Dal Busco, PDC

ecoute-action.ch

**PLR**  
Les Libéraux-Radicaux Genève

# DE L'ÉCOUTE À L'ACTION

*De l'écoute à l'action ! Pendant plus d'une année, le parti a recueilli « la voix des Genevois », en proposant aux citoyennes et aux citoyens de donner leur avis sur l'avenir de Genève. Les précieuses réactions obtenues ont permis d'établir un programme pour la législature 2018-2023 au plus proche des préoccupations des Genevois. Les principales propositions sont présentées ci-dessous et l'entier du programme est consultable sur le site de campagne ([www.ecoute-action.ch](http://www.ecoute-action.ch)). Douze candidats au Grand Conseil – six femmes et six hommes – développent dans les pages suivantes les éléments du programme qui leur tiennent à cœur de défendre dans l'intérêt de Genève et de ses habitants.*

## Sécurité



• Poursuite de l'augmentation des effectifs policiers (1'441 actuellement, soit +10 % par rapport à 2011) qui permettra de renforcer la présence policière sur le terrain pour mieux répondre aux attentes de la population et accroître la lutte contre la délinquance quotidienne.

• Construction de la nouvelle prison des Dardelles, maillon indispensable à l'amélioration de la chaîne sécuritaire du canton, qui permettra d'avoir davantage de délinquants emprisonnés plutôt que laissés en liberté et le respect des obligations internationales et intercantonales (surpopulation).

• Extension et simplification des horaires d'ouverture des magasins, pour les adapter au mode de vie actuel et permettre aux commerces de répondre au tourisme d'achat des Genevois en France, ceci en concertation avec les partenaires sociaux.

• Encouragement des synergies entre les acteurs de l'innovation, le secteur public et privé, ainsi que les milieux académiques et ceux de la Genève internationale. L'État doit poursuivre son rôle de facilitateur et donner des impulsions fortes en la matière.

## Économie - Innovation :



• Instauration de mesures d'accompagnement des entreprises dans le cadre de la 4<sup>e</sup> révolution industrielle, afin que celle-ci soit créatrice plutôt que destructrice d'emplois. Nous devons dès aujourd'hui former la main d'œuvre dont nous aurons besoin demain.

• Revalorisation du secteur industriel afin d'attirer davantage de jeunes dans cette filière en manque de relève et de garder un tissu économique diversifié.

• Mise en place d'un fonds en faveur de l'innovation numérique afin d'encourager la créativité, mais aussi faciliter la mutation de l'économie genevoise, prioritairement dans les domaines de l'environnement et des technologies de l'information.

## Emploi



• Maintenir les emplois existants et en créer de nouveaux par la mise en place de conditions cadres adéquates, seule solution pour lutter contre le chômage et assurer les rentrées fiscales nécessaires à la qualité des services publics.

## Fiscalité - Finances publiques :



• Résorber les déficits budgétaires de l'État par la mise en place de mesures structurelles visant à réduire les charges en constante augmentation de l'État.

• Réduire la dette de l'État à un niveau acceptable équivalent au montant du budget annuel du canton, à savoir environ CHF 8 milliards.

• Diminuer à terme la fiscalité des personnes physiques afin de la rendre compatible avec la moyenne des cantons suisses.

## Santé :



• Création d'un Observatoire de la santé chargé de transmettre au Conseil d'État ses conclusions sur la réalité sanitaire de la population et permettre la constitution d'une véritable stratégie sanitaire cantonale.

• Contenir les coûts de la santé afin de mettre fin à la hausse des primes d'assurance-maladie. Favoriser une mutualisation des ressources avec une collaboration de l'ensemble des partenaires de la santé dans l'intérêt des patients via par exemple, une plateforme de planification et de coordination, le développement d'un vrai partenariat public-privé, une meilleure utilisation des plateaux techniques de pointe.

• Renforcer l'implication du médecin de famille afin qu'il joue un rôle majeur dans le parcours de santé et de soins du patient et qu'il l'oriente auprès des prestataires pour assurer une meilleure prise en charge et lutter contre la surconsommation et le sur-diagnostic.

• Etendre l'usage du dossier médical informatisé du patient pour permettre une meilleure coordination des soins, éviter la surconsommation médicale et offrir une meilleure qualité de la prise en charge.

• Poursuivre le développement des dispositifs d'aide et de maintien à domicile, ainsi que de soutien envers les proches aidants, afin de mieux accompagner la prise en charge de la personne par son entourage, par exemple, par des déductions fiscales.

## Logement



• Libérer des surfaces de construction pour réaliser des logements en négociant avec les communes pour une meilleure acceptation des projets.

• Permettre à la classe moyenne d'accéder à la propriété.

• Protéger la zone villa qui est un poumon de verdure pour notre canton et permet de répondre à la demande légitime d'une partie de la population de se loger ailleurs qu'en ville.

## Formation :



• Remettre le savoir au centre de l'école dont le rôle premier est de transmettre des connaissances et d'en vérifier l'acquisition. Mettre l'accent sur les savoirs de base (lire, écrire, compter) à l'école obligatoire pour mettre fin au décrochage scolaire.

• Recentrer l'école publique sur les notions de respect et d'effort. Pour que l'autorité de l'école soit restaurée, il faut donner aux enseignants la mission mais aussi les moyens de garantir la tranquillité des classes et le respect des élèves via, par exemple, la réintroduction des notes de comportement dans les classes primaires.

• Préparer nos enfants à la transition numérique de la société afin de leur donner les moyens de s'intégrer et s'orienter dans ce monde en mutation, par exemple en introduisant des cours de codage à l'école.

### Comment voter ?

Le 15 avril, le premier tour de l'élection du Conseil d'Etat aura lieu le même jour que l'élection du Grand Conseil. Nouveauté, pour l'élection du Conseil d'Etat, les listes disparaissent. Place à un bulletin unique comportant des cases à cocher, comme lors des votations populaires et des dernières élections fédérales.

### Grand Conseil : liste n° 4, vote compact

Pour le Grand Conseil, il suffit de glisser comme d'habitude le bulletin PLR dans l'enveloppe correspondante.

Si vous optez pour un bulletin officiel sans nom de parti, n'oubliez pas d'ajouter la mention « PLR » ou « n° 4 » en haut de la liste.

Attention : chaque candidat d'une autre liste ajouté sur un bulletin PLR fait perdre une voix au parti ! Chaque ajout pénalise donc le score du parti et ainsi son nombre de sièges.

### Conseil d'Etat : liste n° 5, cocher les cinq cases, ni plus, ni moins

Pour le Conseil d'Etat, il n'y a plus de listes séparées, par parti. Les noms des candidats d'une même « liste » sont simplement regroupés, sur un bulletin unique.

Vous trouverez les candidats de l'Entente sous le chiffre n° 5. Il suffit de cocher les cinq cases correspondant aux candidats PLR et PDC, Pierre Maudet, Nathalie Fontanet, Alexandre de Senarclens, Luc Barthassat et Serge Dal Busco.

Attention : Le soutien à d'autres candidats diminue nos chances de récupérer notre troisième siège perdu en 2013.



# SÉCURITÉ ET LIBERTÉ : DEUX DROITS COMPLÉMENTAIRES À MAXIMISER

*Le PLR est fortement engagé pour la défense des libertés et la garantie de la sécurité. Mais ces deux objectifs sont-ils antagonistes, comme certains le pensent? Joelle Fiss, candidate au Grand Conseil, démontre au contraire leur interdépendance et souligne la pertinence de l'action du parti.*



Par Joelle Fiss

## Jamais l'un sans l'autre

Partout dans le monde, à travers différents regards et cultures, je constate que le discours politique a souvent tendance à opposer deux droits éminents: le droit à la sécurité et les droits de l'homme. Dans le registre des clichés populaires, la sécurité est un droit «méchant» et réaliste, alors que les droits de l'homme sont «gentils» et idéalistes. La sécurité? Un cheval de bataille de la droite, tandis que les droits de l'homme sont défendus par la gauche. Nous sommes face à des visions qui polarisent. Souvent, l'on dépeint ces droits comme une équation à somme nulle. Au lieu d'appeler à créer un délicat équilibre, les libéraux-radicaux ont bien compris qu'il faut maximiser ces deux droits, et l'on peut s'en féliciter.

Liberté et sécurité sont complémentaires. Ils sont même interdépendants et ne peuvent vivre l'un sans l'autre. Sans sécurité, l'individu ne peut pas se réaliser et s'épanouir. L'idéal libéral est donc inconcevable sans la garantie d'être à l'abri des dangers.

A son tour, l'exercice des libertés individuelles, au-delà de leurs valeurs intrinsèques (libertés d'expression, d'association, de conscience, etc.) permettent une paix collective et empêchent l'instabilité sociale, voire des revendications qui peuvent mener à la violence. En effet, la recette d'une démocratie épanouie, stable et prospère provient du contrat de confiance entre ses citoyens et son gouvernement. Si la sécurité et les droits de l'homme sont assurés, ce contrat est honoré.

**« La recette d'une démocratie épanouie, stable et prospère provient du contrat de confiance entre ses citoyens et son gouvernement. »**

Notre conseiller d'Etat Pierre Maudet a très bien compris qu'il faut s'attaquer sans complexe à lutter contre les menaces sécuritaires, tout en chérissant l'ouverture et la liberté. Comme il le relève dans la stratégie sécuritaire du canton de Genève 2030: «La sécurité ne prime pas sur la liberté, elle la garantit. Elle permet d'assurer l'intégrité physique des personnes, l'exercice des libertés, celle d'aller et venir, et de jouir paisiblement de ses biens».

La définition de la sécurité s'étend aujourd'hui à de nombreux domaines. Nous sommes loin de la période où la sécurité traditionnelle se résumait à la protection de l'Etat face aux menaces militaires d'autres Etats. Aujourd'hui, de nombreux acteurs privés et publics sont impliqués, nécessitant des moyens aussi militaires que civils. Comme la stratégie sécuritaire 2030 l'indique très justement, les sociétés contemporaines sont caractérisées par leur complexité et par l'incertitude. De nombreuses questions y sont imbriquées. Pour ne citer que quelques exemples: il faut assurer la sécurité individuelle et collective des genevois, lutter contre la criminalité, maîtriser un flux migratoire transfrontalier – afin qu'il puisse servir la mobilité et les intérêts économiques de Genève, mais sans abus –, combattre le terrorisme et prévenir la radicalisation pour lesquels Genève reste une cible potentielle certaine, ainsi que se défendre contre les cyber-risques qui peuvent menacer nos infrastructures à tout moment.

## Le trésor à préserver

Genève est doté d'un *soft power* («puissance douce» ou «pouvoir de la diplomatie») remarquable. Notre canton bénéficie d'une bonne situation sécuritaire tout en gardant une politique d'ouverture. Ce paysage, où la sécurité et le respect des droits de l'homme coexistent harmonieusement, produit un contexte où il fait bon vivre, où il est judicieux de s'établir, mais également d'investir – si les incitations financières et fiscales restent bonnes. La grande force de Genève repose donc sur une paix sociale, qui conjugue diversité et stabilité. Une série d'effets positifs découlent de ce contexte, tels que le progrès socio-économique et les investissements.

**« La grande force de Genève repose sur une paix sociale, qui conjugue diversité et stabilité. »**

Continuons à cultiver ce *soft power* genevois. C'est un vrai trésor auquel de nombreux pays aspirent. De nos jours, ni la liberté, ni la sécurité ne peuvent être considérées comme des acquis. Tous deux sont un luxe à préserver et à soigner, à la fois pour les maintenir mais aussi pour les développer.

SABLIÈRE CANNELET SA Recyclage

MAURY TRANSPORTS

www.canneletsa.ch  
www.maury-transport.ch

# AGIR FACE AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU SEIN DE LEUR COUPLE

*S'il y a bien un endroit où l'on devrait se sentir en sécurité, c'est l'endroit où l'on vit. Pourtant, des milliers de femmes à Genève doivent affronter des violences au sein même de leur foyer. Valérie Laemmel-Juillard, candidate au Grand Conseil, rappelle la lente évolution en matière de violences domestiques et souligne l'importance de l'action de chacun.*



Par Valérie Laemmel-Juillard

Dans son programme de législature 2018-2022, le PLR met «l'humain au cœur de son action». Au chapitre des infractions liées aux violences domestiques en général, il est proposé de privilégier l'information et la prévention sur les plans policier et pénal, mais aussi social. La contribution qui suit est consacrée à l'une de ces violences domestiques : celle faite aux femmes au sein de leur couple.

## Un fléau social

Cette forme de violence existe depuis toujours. Elle était considérée comme une affaire privée du couple jusqu'en 1970. Les milieux féministes ont réagi alors en Europe contre ce fléau social, puis ont été relayés en 1995 par la 4<sup>e</sup> Conférence de l'ONU sur les femmes. À Genève, les milieux judiciaires et sociaux adoptent en 1977 la définition commune suivante : «la violence conjugale se passe à l'intérieur d'un couple et peut survenir à chaque étape de sa vie. Elle peut contenir un ensemble d'actes, de paroles et/ou de comportement, qui portent atteinte de façon ponctuelle ou chronique à l'intégrité physique, psychique et/ou sexuelle de l'un des partenaires. Cette atteinte est le plus souvent accompagnée d'une intention de pouvoir et de domination chez la personne qui agresse et d'un sentiment de contrainte et de danger chez la personne agressée».

**«Aujourd'hui, une femme est tuée en Suisse tous les 15 jours par son partenaire ou ex-partenaire et plus de 8000 femmes subissent des violences au sein de leur couple à Genève.»**

Cette violence comprend trois phases : l'escalade de la tension, l'acte de violence lui-même et la lune de miel, où le partenaire violent se repent lors d'une accalmie qui permet souvent le maintien de la cellule conjugale malgré la violence. La

répétition de ce cycle induit l'incapacité de la victime à se soustraire à la violence de son partenaire, car elle ne sait plus quel comportement elle doit adopter pour garantir sa sécurité. Elle est alors dans un état dit d'«impuissance acquise», défini en 1975. Dans les années 1980, le «syndrome de la femme battue» désigne l'ensemble des symptômes observés chez les femmes violentées au sein de leur couple et leur état de stress post-traumatique (ESPT) : un sentiment constant de courir un danger actuel ou imminent comparable à celui des vétérans de retour du Vietnam.

Les pouvoirs publics rentrent alors dans la lutte contre la violence conjugale, restée jusque-là l'apanage des mouvements féministes. Les Constitutions fédérale et genevoise consacrent le principe de l'égalité de droits entre hommes et femmes et en 1994, la loi fédérale sur les victimes d'infractions (LAVI) permet l'ouverture à Genève d'un centre d'information et d'aide aux victimes, notamment de violences conjugales. Notre loi cantonale actuelle sur les violences domestiques est enfin votée en 2004.

## La nécessité d'une prise de conscience générale

Aujourd'hui, une femme est tuée en Suisse tous les 15 jours par son partenaire ou ex-partenaire et plus de 8000 femmes subissent des violences au sein de leur couple à Genève. L'information et la sensibilisation de tous à cette forme de violence sont essentielles pour permettre aux victimes de s'extirper de leur enfermement cyclique infernal. Seule une prise de conscience générale peut en effet favoriser la détection de ces victimes dans tous les milieux sociaux, puis les aider à sortir de leur isolement et de leur impuissance acquise. Certaines ne veulent pas quitter le domicile du couple, mais demandent seulement un soutien moral dans un espace de

parole libre. D'autres doivent être hébergées en urgence pour échapper à un danger imminent, pour elle-même et leurs enfants, traumatisés et impuissants face à la violence entre leurs parents.

L'association «Aide aux Victimes de Violences en Couple» (AVVEC, anciennement Solidarité Femmes) est le seul centre de compétences reconnu dans la prise en charge de ce type de victimes à Genève. Son action s'appuie sur le modèle de la violence faite aux femmes au sein du couple, défini par l'OMS comme un ensemble de facteurs individuels, familiaux, relationnels, communautaires et sociaux. Les psychologues, éducatrices et assistantes sociales aguerries de l'association travaillent sur l'hébergement, si nécessaire, mais surtout sur le suivi psychologique (également mère-enfant) et social de plus de 800 femmes par an. L'association agit aussi dans la sensibilisation des Genevois et la formation indispensable des acteurs de la prévention et de la détection de cette forme de violence que sont la police, les intervenants de la santé, l'Hospice général, les crèches ou les RH des entreprises privées. Depuis 2017 et jusqu'en 2020, son projet «Ouvrons la porte» met l'accent sur les femmes les plus isolées, les jeunes et les hommes, ainsi que les entretiens mère-enfant avec des prestations spécialisées pour ces derniers. AVVEC est soutenue financièrement par le canton, la Ville de Genève, les communes et des donateurs privés.

**«En définitive, c'est à tous et à chacun, au-delà des dogmes, d'agir de manière responsable face à cette forme de violence sournoise ancrée dans notre société.»**

De nos jours, les débats idéologiques et les engagements militants féministes d'origine ont perdu de leur importance. L'association a gagné en compétences et en efficacité sur le terrain, alors que son comité bénévole, dont je fais partie et qui compte des membres actifs masculins, cultive l'enthousiasme et la volonté de réagir face aux violences faites aux femmes au sein de leur couple.

Mais en définitive, c'est à tous et à chacun, au-delà des dogmes, d'agir de manière responsable face à cette forme de violence sournoise ancrée dans notre société. Les pouvoirs publics, tout comme les appuis privés de l'association, l'ont bien compris, eux dont le soutien constant lui permet d'agir de façon pérenne.



# FONCTION PUBLIQUE : POUR UNE CULTURE DE L'EFFICIENCE ET DE LA RESPONSABILITÉ

*La crise des dépenses que vit notre canton ne pourra se résoudre qu'en améliorant et simplifiant le fonctionnement de l'administration. Rolin Wavre, vice-président du parti et candidat au Grand Conseil, appelle à un changement des mentalités au sein de l'Etat.*



Par Rolin Wavre

## Questions de culture

Soyons clairs : c'est à tort qu'on se moque de l'administration. Mais c'est souvent à juste titre qu'on la critique. L'ironie fait mal et n'aide pas, alors que la critique peut et doit être constructive. Nous sommes tous confrontés à des formulaires dont personne ne connaît plus l'utilité, à l'attitude défensive de certains employés de l'Etat, dont l'objectif ne semble pas être la résolution de votre problème. On peut aussi avoir de très bonnes surprises : je suis parvenu à faire immatriculer un nouveau vélo à assistance électrique à l'Office cantonal des automobiles et de la navigation en à peine dix minutes, un vendredi à 16h45 : un seul guichet, un seul formulaire et un préposé aimable et efficace. C'était en septembre 2016. Le Service venait, m'a-t-on dit, d'être réorganisé par un nouveau responsable venu du privé... Ne faut-il pas y voir là une très heureuse coïncidence ?

A quelques exceptions près, je ne peux pas imaginer que des employés de l'Etat souhaitent vraiment nous rendre la vie difficile. C'est donc que le système, l'organisation et les outils qui lui sont donnés l'y poussent, le plus souvent « à l'insu de son plein gré ». Nous avons encore la chance en Suisse d'avoir un système qui présuppose la confiance entre l'administration et le citoyen, notamment dans le domaine fiscal. Il faut donc transposer cela dans tous les actes de l'administration. L'Etat employeur devrait avoir plus confiance dans ses agents pour remplir les objectifs. Récompenser quand ils sont atteints ou dépassés, sanctionner en cas de négligence ou de faute, le tout avec nuance et dans un dialogue constructif. Laisser place à l'initiative, à l'essai, à l'expérimentation dans la sphère de compétence de chacun, et donc logiquement à l'erreur, celle dont on apprend.

Il faut en terminer avec la culture de défense trop souvent vécue dans les services de l'Etat. Je connais le cas d'une personne

venue pour une mission de quelques mois dans une unité de gestion informatique de cinq personnes, dont deux étaient absentes pour causes de maladie et de grossesse. Elle a très rapidement liquidé les dossiers accumulés de sorte qu'on lui a « amicalement conseillé » de se calmer sans quoi un ou deux postes seraient « perdus ». Réflexe attendu mais pervers. On devrait au contraire pouvoir récompenser cette unité pour avoir permis d'améliorer l'efficacité de l'Etat ? Question de culture.

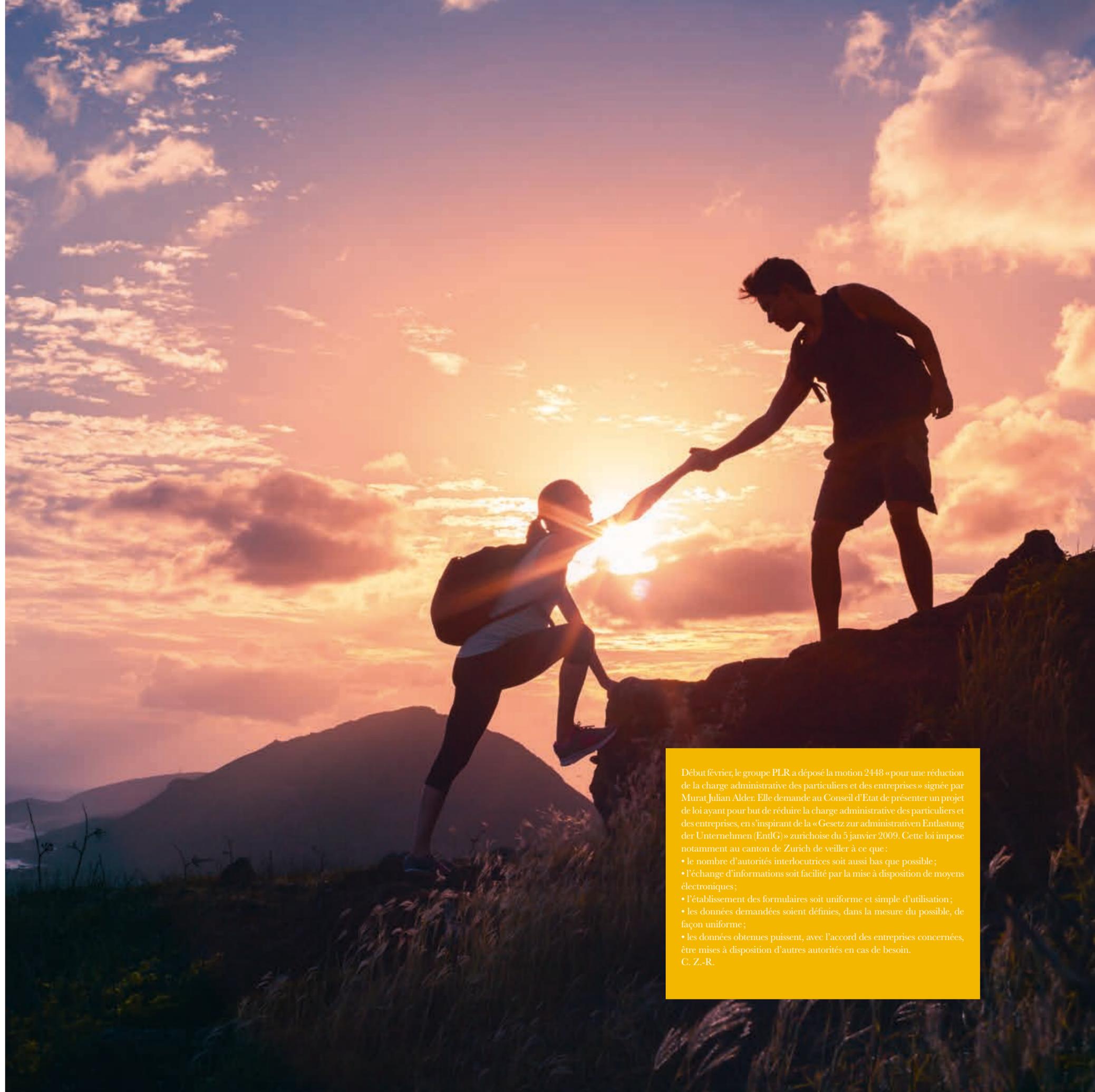
## La tendance du mille-feuille

Je pense qu'il faut également en terminer avec une mécanique qui nous mène toujours à ajouter une nouvelle couche du mille-feuille sans jamais songer à transformer ce qui existe. En 2015, j'ai participé à un forum ouvert de la santé piloté par les services du Conseiller d'Etat Mauro Poggia. Une bonne centaine d'organismes de l'Etat, associations ou services communaux étaient présents. Parmi les dizaines de suggestions, aucune ne visait à transformer l'existant, améliorer une prestation ou réaffecter des ressources vers des activités plus pertinentes. Tous les projets visaient à ajouter une prestation, à créer un nouveau service, une unité, sans jamais vérifier dans quel environnement institutionnel cette nouveauté allait devoir s'inscrire, si des synergies étaient possibles. La crainte de se heurter à d'autres citadelles ou de paraître mettre en danger d'autres services et d'autres emplois... ? J'ai profité de le faire remarquer autour de moi. Et suscité au mieux de l'incompréhension, au pire une vague hostilité. Un certain Cyril Northcote Parkinson a démontré que toute administration avait une tendance naturelle à accroître ses effectifs entre 5 et 7 % quelle que soit la variation du volume de travail à effectuer (*Parkinson's Law: The Pursuit of Progress, London, John Murray, 1958*).

**« Il faut en terminer avec une mécanique qui nous mène toujours à ajouter une nouvelle couche du mille-feuille sans jamais songer à transformer ce qui existe. »**

Cette culture du mille-feuille est funeste. Elle plombe les énergies, encourage l'esprit de silo, la méfiance envers les autres, le contrôle interne, la rétention d'information et paradoxalement, le besoin de coordination. On nomme donc de nouveaux organes chargés de « coordonner » ou l'on convoque d'interminables réunions. Invité au titre de mon action bénévole comme président de la section genevoise de la Fédération romande des consommateurs (FRC) à une réunion sur la situation du surendettement où deux bonnes dizaines d'employés du service public et de fonctionnaires associatifs s'étaient assez longuement exprimés, j'ai précisé, en passant, que j'étais un bénévole qui prenait sur son emploi du temps professionnel pour y participer. Inutile de préciser que j'ai jeté un froid sur l'assemblée et que les interventions suivantes ont pris un ton nouveau. On pourrait aussi tenir les réunions debout. Certaines *startup* le font, près de la machine à café, autour de tables hautes en papier où l'on note de suite les idées qui ont surgi.

Dans cet esprit, le travail réalisé au sein du PLR sur la fonction publique est essentiel. Il a débouché sur une prise de position du parti, présenté dans un dossier complet du *Nouveau Genevois* de mars 2017. Il devra se poursuivre à chaque étape de l'activité législative de nos élus à tous les niveaux, mais aussi dans les exécutifs. Une culture retrouvée de la confiance, du risque et de l'efficacité. Pour une fonction publique svelte et efficace, au service des citoyens et non l'inverse.



Début février, le groupe PLR a déposé la motion 2448 « pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises » signée par Murat Julian Alder. Elle demande au Conseil d'Etat de présenter un projet de loi ayant pour but de réduire la charge administrative des particuliers et des entreprises, en s'inspirant de la « Gesetz zur administrativen Entlastung der Unternehmen (EntlG) » zurichoise du 5 janvier 2009. Cette loi impose notamment au canton de Zurich de veiller à ce que :

- le nombre d'autorités interlocutrices soit aussi bas que possible ;
- l'échange d'informations soit facilité par la mise à disposition de moyens électroniques ;
- l'établissement des formulaires soit uniforme et simple d'utilisation ;
- les données demandées soient définies, dans la mesure du possible, de façon uniforme ;
- les données obtenues puissent, avec l'accord des entreprises concernées, être mises à disposition d'autres autorités en cas de besoin.

C. Z.-R.

# DÉVELOPPONS LE TOURISME DE LOISIRS

*Le tourisme à Genève a dépassé pour la première fois la barre des 3 millions de nuitées en 2017. Ce résultat réjouissant provient principalement du succès de notre canton comme destination de congrès. Helena Rigotti, conseillère municipale en Ville de Genève et candidate au Grand Conseil, propose d'améliorer l'attrait de Genève comme destination de loisirs.*



Par Helena Rigotti

A Genève, le tourisme est composé à 80 % de congressistes. Cela permet de remplir nos hôtels, ce qui est une bonne chose pour notre économie et pour la bonne marche des affaires des hôteliers. Malheureusement, ces personnes qui viennent pour des congrès ne consomment pas vraiment dans nos restaurants, dans nos bars et achètent très peu dans nos commerces. De plus, ils sont essentiellement présents les jours de semaine.

Nous avons donc encore beaucoup à faire pour attirer le tourisme de loisirs, la semaine ainsi que le week-end! Je me souviens d'une discussion avec une cheffe d'entreprise qui avait une boutique de prêt-à-porter et un restaurant, situés côte à côte. Elle me disait: «avant, cela valait la peine d'ouvrir le long week-end de Pâques, nous avons beaucoup de Genevois qui restaient à Genève. Maintenant cela ne sert à rien d'être ouvert, Genève se vide et nous n'avons pas les touristes pour compenser.»

Alors que Lisbonne, Porto et Barcelone connaissent un boom touristique ces deux dernières années, Genève stagne avec seulement 20 % de touristes de loisirs et de séjours de week-end! Bien sûr, nous avons le franc fort qui n'aide pas, mais d'autres villes en Suisse, comme Zurich, Lucerne et Interlaken ont un tourisme de loisirs très important.

Pourtant notre ville est belle: la rade, le lac et nos parcs invitent les touristes à se promener et se reposer. En matière culturelle également, même si nous n'avons pas un Guggenheim comme à Bilbao ou un Louvre comme à Paris ou à Abu Dhabi, nous avons des expositions et une vie culturelle et nocturne intenses, des restaurants dont l'offre culinaire est très variée, une campagne de vignobles et un terroir possédant quelques belles spécialités.

Nous devons mettre tout en œuvre pour faire rayonner Genève à l'étranger et en Suisse! Cela passe par une promotion soutenue de notre canton. C'est capital pour notre économie, pour nos commerçants, qui paient tous des taxes de tourisme (du plus petit commerce au plus grand en passant par les restaurants). Rendez-vous compte du nombre de ces acteurs qui contribuent au rayonnement et à l'attrait de Genève.

Les retombées économiques et fiscales pour notre canton, ainsi que la création d'emplois, seraient bénéfiques si nous attirons des touristes de loisirs à Genève!

Voici quelques idées allant dans ce sens:

- Accroître la contribution du tourisme à l'économie;
- Attirer des touristes internationaux et nationaux;
- Consolider et développer des produits touristiques stratégiques;
- Développer des offres alignées sur la valeur de la destination qu'est Genève, en capitalisant sur sa vocation humanitaire, avec le magnifique Musée de la Croix-Rouge, et en soulignant ses qualités, notamment le calme, la sécurité et la beauté de la rade;
- Créer un calendrier d'événements qui assurent la renommée de la destination pour l'enrichissement de l'expérience touristique, sous la forme d'un agenda-programme;
- Enrichir l'offre en développant et en innovant des contenus afin de la diversifier, par exemple au moyen d'un partenariat entre l'Etat et Genève tourisme;
- Faire de la qualité urbaine, environnementale et paysagère une composante importante du produit touristique afin de qualifier la destination dans notre canton;
- Mettre en œuvre une approche segmentée en mettant l'accent sur Internet, les réseaux sociaux, les blogs et les médias traditionnels, tout en ayant une gestion proactive et interactive entre les différents opérateurs afin de promouvoir en priorité Genève;
- Créer des itinéraires thématiques et enrichir l'expérience sur les principaux lieux d'attraction;
- Adapter à la réalité économique et au mode de vie actuel les heures et les jours d'ouverture des magasins, notamment le dimanche en obtenant le statut de «région touristique», afin de rester dynamique et concurrentiel face aux zones périphériques, notamment la France voisine.

J'ai à cœur, et le PLR également, de nous défendre, commerçants et PME. De bonnes conditions cadres sont nécessaires au développement de notre économie et à la création d'emplois pour une Genève attractive, flexible et innovante.



# DÉFENDONS LA CLASSE MOYENNE

*Alors que 35 % de la population ne paie pas d'impôt, la gauche continue à imposer des pourcentages importants de logements subventionnés dans les nouveaux projets. L'imposition des personnes fortunées étant déjà presque confiscatoire, c'est la classe moyenne qui risque de payer l'addition. Antoine Orsini, candidat au Grand Conseil, souligne la situation délicate que vit cette catégorie de la population.*



Par Antoine Orsini

## De multiples difficultés

Nous vivons une époque dans laquelle la classe moyenne est de plus en plus étouffée par un pouvoir d'achat constamment raboté.

Ainsi, elle éprouve de plus en plus de difficultés à se loger, avec un accès à la propriété limitée par le manque de biens disponibles en propriété par étage (PPE) induisant des prix et des loyers toujours plus exorbitants. Cette restriction tout artificielle des PPE est encore imagée par les récents débats au Grand Conseil sur le projet du PAV : la gauche impose en effet que l'écrasante majorité des nouvelles constructions soient destinées aux bas revenus en proposant pas moins de 80 % de logement d'utilité publique (LUP) et autres loyers subventionnés, au grand bénéfice de sa base électorale qu'elle entend bien faire grossir mécaniquement par cette impressionnante proportion. Ce faisant, elle prive les jeunes familles d'un accès à la propriété d'un logement propre et foule au pied la mixité sociale qu'elle dit vouloir favoriser.

La même classe moyenne doit aussi faire face à des charges en constante augmentation (assurance maladie, crèche, mobilité, EMS, ...), sans aucune aide extérieure. Dans ce contexte, il est primordial que l'État garantisse une fiscalité performante au service d'une gestion responsable. En effet, si les charges que cette classe moyenne doit assumer sont difficilement réductibles à court terme, il n'en est pas de même de l'impôt.

## Un réservoir fiscal inépuisable pour la gauche

Face à une gauche dont la seule volonté est de voir grandir un État providence dans lequel de plus en plus de gens sont exemptés de payer l'impôt, tout en finançant des prestations toujours plus pléthoriques, il est de notre devoir de garantir au citoyen le bon usage du denier public.

Comme le dit Mazarin à Colbert dans le «diable rouge» en parlant de la classe moyenne : «Ceux qui travaillent, rêvant d'être riches et redoutant d'être pauvres ! C'est ceux-là que nous devons taxer, encore plus, toujours plus ! Ceux-là ! Plus tu leur prends, plus ils travaillent pour compenser... c'est un réservoir inépuisable.» En résumé, les moins fortunés ne contribuent de

toute façon pas et les plus fortunés peuvent changer de cieus très facilement. De tout temps, la classe moyenne a constitué la seule base fiable et indéfiniment ponctionnable pour l'État.

Et le plus grave est à venir avec une gauche qui, non contente de libérer de plus en plus de personnes de l'obligation de contribuer par l'impôt au budget de l'État, s'attaque aujourd'hui aux forfaits fiscaux qui assurent la présence sur notre territoire de contribuables fortunés assumant la majorité de nos recettes fiscales et de loin ! Le jour où ces riches contribuables partiront et que notre si fragile équilibre fiscal sera mis à bas, ce ne seront certainement pas les personnes déjà exemptées d'impôt que l'on ira solliciter. Il reviendra à notre classe moyenne d'assumer docilement la politique de ces «apprentis fiscalistes» en contribuant toujours plus à l'effort fiscal sans droit de se plaindre.

Deux logiques s'affrontent donc : une gauche qui veut augmenter la fiscalité principalement sur la classe moyenne, en creusant au passage notre dette déjà abyssale et une droite qui œuvre sans relâche à réduire le prélèvement fiscal dans la poche du citoyen afin que celui-ci reste raisonnable et couvre de vrais besoins.

**« Sans nos députés ces dernières années et une majorité de droite claire lors de la prochaine législature, l'enfer fiscal pour notre classe moyenne risque bien de devenir une réalité. »**

Le PLR a ainsi récemment déposé pas moins de trois projets de loi devant le Grand Conseil qui, s'ils devaient être adoptés, entraîneraient une baisse de la charge fiscale dont bénéficierait, de manière indistincte, toute la population genevoise soumise à l'impôt (5 % de baisse de l'impôt cantonal pour tous les contribuables et une déductibilité plus grande des frais de garde et du 3<sup>e</sup> pilier). C'est donc un principe d'équité devant un juste impôt qui est défendu par nos représentants au Grand Conseil. Sans nos députés ces dernières années et une majorité de droite claire lors de la prochaine législature, l'enfer fiscal pour notre classe moyenne risque bien de devenir une réalité. Votez pour les candidats du PLR le 15 avril prochain pour que la raison revienne dans un parlement qui a trop souffert ces dernières années du manque de majorité claire pour gouverner notre canton de manière responsable.

# SANTÉ : AMÉLIORONS LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

*L'augmentation constante des primes d'assurance maladie met en danger l'ensemble de notre système de santé. Le PLR propose des mesures ambitieuses pour limiter la hausse des coûts médicaux et hospitaliers. Charles Selleger, député et candidat à sa réélection, reprend la proposition de développer des partenariats public-privé et l'applique concrètement au Réseau des urgences genevois.*



Par Charles Selleger

## L'arbre qui cache la forêt

Depuis quelques semaines, nos médias sont submergés par la polémique suscitée par le revenu de certains médecins et les prises de position du conseiller d'Etat Mauro Poggia et du conseiller fédéral Alain Berset.

Dans cette controverse où on assimile les coûts à charge des assurances complémentaires à ceux qui sont à charge des assurances sociales, où on confond allègrement les notions de salaire, de chiffre d'affaires et de revenu et où on met en exergue des cas d'exceptions qui portent le discrédit sur l'ensemble d'une profession, je ne peux m'empêcher de relever que l'on brandit un arbre pour cacher la forêt. En effet, le revenu exceptionnel de certains médecins n'est pas un facteur qui impacte significativement les coûts médicaux, dont dépend directement le montant de nos primes d'assurance maladie.

## Des alternatives aux urgences des HUG

Des pistes pour modérer l'augmentation de ces coûts sont détaillées dans le programme 2018-2023 de notre parti. Le développement du partenariat public-privé (PPP) est une de ces pistes. Un des domaines où le PPP peut se développer rapidement est le domaine des urgences médicales, chirurgicales et pédiatriques non vitales, où la collaboration des cliniques et groupes médicaux privés s'est déjà amorcée.

De longue date, les pédiatres se sont organisés, par tranches horaires, pour assurer leur disponibilité au cabinet du pédiatre de garde jusqu'à 18 heures, puis à l'Hôpital de la Tour et aux cabinets de groupe du Grand-Lancy et des Eaux-Vives jusqu'à 22 heures, le reste de la nuit étant assuré par les HUG. Parallèlement, la Clinique des Grangettes assure une garde jusqu'à 22 heures également.

**« Des efforts d'information doivent être entrepris afin que la population prenne conscience qu'il existe souvent d'autres solutions que d'aller encombrer un centre d'urgences surchargé. »**

Pour les adultes, le Réseau des urgences genevois (RUG) s'est constitué depuis plusieurs années. Il est formé des cliniques de Carouge, des Grangettes, de la Colline, de la Clinique et

Permanence d'Onex, de l'Hôpital de la Tour et des HUG. Ces différentes entités fonctionnent sur des horaires variables, allant de 7-23 heures à 24 heures sur 24. Sur leur site ([www.urgences-ge.ch](http://www.urgences-ge.ch)), les acteurs de ce réseau annoncent des délais de prise en charge, pour les urgences non vitales, qui paraissent très optimistes, notamment pour les HUG (30 à 50 minutes, alors que des attentes de plusieurs heures sont fréquemment rapportées). Les membres du RUG sont liés par une charte qui définit leurs objectifs, leur engagement et la manière dont les urgences sont réorientées vers des centres mieux équipés, après stabilisation des paramètres vitaux.

Le RUG répond à une nécessité et la constitution de ce réseau doit être saluée. Néanmoins, des problèmes importants subsistent, notamment celui de l'encombrement des urgences des HUG par des cas qui ne relèvent pas, *a priori*, du plateau technique extrêmement sophistiqué d'un hôpital universitaire. Beaucoup de situations cliniques mériteraient d'être adressées à d'autres agents du réseau, en fonction du type d'urgence et de la disponibilité de ces agents, en temps réel.

## Un cadre légal à améliorer

Curieusement, la loi genevoise sur la santé (K 1 03) n'aborde pas spécifiquement la question des urgences médicales. Le RUG mériterait d'être formalisé dans cette loi et un règlement d'application devrait définir plus précisément les interfaces des différentes entités qui composent ce réseau. Je pense notamment à une meilleure répartition des urgences non vitales, qu'elles soient de type médical ou chirurgical, répartition qui devrait commencer par l'orientation des ambulances vers un centre approprié en fonction du type de pathologie, de la proximité et des disponibilités.

Enfin, des efforts d'information doivent être entrepris afin que la population prenne conscience qu'il existe souvent d'autres solutions que d'aller encombrer un centre d'urgences surchargé. Une information instantanée pourrait être fournie, par exemple sous forme d'une application pour smartphone.

Dans cette optique, les députés PLR travaillent sur un projet de modification de la loi sur la santé afin de définir et formaliser le RUG dans la planification sanitaire cantonale.



# LE SPORT AU FÉMININ : PLUS VITE, PLUS HAUT, PLUS FORT

*Alors que les athlètes suisses nous ont gâtés lors des récentes olympiades avec 15 médailles, Elizabeth Böhler-Goodship, candidate au Grand Conseil, revient sur l'importance de pratiquer une activité sportive et regrette la sous-représentation féminine également dans ce domaine.*



Par Elizabeth Böhler-Goodship

*Citius, Altius, Fortius* – plus vite, plus haut, plus fort –, la devise olympique est le fondement même de ce que devrait être le sport quand chaque participant donne le meilleur de lui-même et vit son dépassement comme une victoire.

Evidemment, les médailles sont les symboles tangibles de cette victoire. Si nous pouvons être très fiers de tous nos athlètes aux Jeux Olympiques de Pyeongchang, nous sommes particulièrement émus par ceux qui pratiquent leur art avec ferveur, dans un esprit de camaraderie et d'entraide et qui, en plus, gagnent. Sarah Höflin, superbe médaillée d'or du slopestyle, touchante par sa gentillesse et son humilité, est un magnifique exemple de ces athlètes qui travaillent dur pour atteindre leurs résultats mais savent aussi voir et reconnaître la valeur des autres.

Sarah Höflin est un peu un ovni dans le monde du sport d'élite. Elle a commencé plutôt tardivement, participant pour la première fois aux compétitions de l'AFP World Tour à l'âge de 23 ans et rejoignant l'équipe suisse une année plus tard. Elle est une des quatre femmes membres de Team Genève qui compte, par ailleurs, dix-huit hommes.

## Le désintérêt féminin

Ce flagrant déséquilibre dans la représentation féminine au sein de cette équipe d'athlètes d'élite genevois, soutenus financièrement par les pouvoirs publics, ne tient nullement d'une approche sexiste intentionnelle des sélectionneurs, mais du fait que peu de femmes choisissent de pratiquer leur sport jusqu'au niveau de l'élite.

Pire, elles sont nombreuses à arrêter le sport tout court dès l'adolescence. Cela tient parfois d'une gêne ressentie lorsque leur corps change, d'un certain manque de compétitivité et de confiance en elles-mêmes ou du fait qu'elles favorisent les études, les autres activités sociales puis leurs familles. Mais cela tient aussi au fait que, pour de nombreuses personnes, le sport – et tout spécialement le sport de compétition – est

perçu comme n'étant pas une activité féminine. Les garçons sont incités à développer des qualités de force, de rapidité, de combativité et de résistance. Alors que la société attend des filles qu'elles soient adroites, agiles, gracieuses et pacifiques.

**« Les femmes sont nombreuses à arrêter le sport tout court dès l'adolescence. »**

La couverture médiatique des sports renforce souvent ces stéréotypes. On parlera plus souvent des aptitudes et prouesses des hommes alors que les femmes seront plus facilement jugées sur leur apparence. Les garçons doivent pouvoir canaliser leur énergie sur un terrain de sport, un terrain sur lequel les femmes ne sont pas toujours les bienvenues, à moins que ce soit comme un faire-valoir pour les hommes. A quand des *pom-pom boys* semi-dénudés pour soutenir le hockey féminin ?

La société accepte que les sports masculins dominent. Fin 2017, la Ville de Genève a publié les résultats d'une enquête intéressante sur les pratiques sportives des femmes. Il en ressort, entre autres, qu'elles sont nombreuses à pratiquer une activité physique, mais que 70 % des ressources allouées aux activités sportives sont utilisées par des hommes. Cette proportion n'a rien d'unique pour de nombreuses villes européennes.

## Les avantages du sport

Et pourtant ! Les femmes ont tout à gagner en développant leurs aptitudes sportives et leur sens de la compétition. Le sport enseigne la persévérance et favorise la santé et le bien-être. Il améliore l'estime de soi et constitue une source d'accomplissement et de plaisir. Pratiqué en équipe, il enseigne le leadership et forme au travail de groupe ce qui est essentiel pas seulement pour atteindre un but commun mais aussi pour confronter les différences, les forces, les faiblesses et apprendre à apprécier les qualités des autres.





Plus tôt nous arriverons à corriger cette asymétrie des genres dans la couverture médiatique et la participation sportive, plus rapidement les femmes grimperont naturellement dans la hiérarchie des entreprises et plus aisément elles apprendront à imposer leurs voix en politique.

**« Compte tenu des dégâts causés par l'inactivité, le sport doit être une priorité de société que ce soit pour les femmes, les hommes, les jeunes, les seniors, les riches, les pauvres, les personnes en situation de handicap ou pas. »**

Il y a 50 ans, les marathons étaient réservés aux hommes. Quelques rares femmes couraient dans la clandestinité. L'épreuve était jugée contre leur nature soi-disant fragile. La croyance populaire voulait que l'effort ferait tomber leurs utérus et que des poils pousseraient sur leurs poitrines. Le chemin parcouru depuis a prouvé l'endurance des femmes et leur engagement quand la possibilité leur est offerte. En 2017, les concurrentes ont d'ailleurs représenté plus de 52 % des participants à la Course de l'Escalade.

Compte tenu des dégâts causés par l'inactivité, le sport doit être une priorité de société que ce soit pour les femmes, les hommes, les jeunes, les seniors, les riches, les pauvres, les personnes en situation de handicap ou pas. Chacun doit pouvoir exercer une activité physique régulièrement dans des conditions décentes. Il faudra des démarches volontaristes de chacun et de la collectivité pour changer nos attitudes et dépasser les stéréotypes.

En attendant, nous aurons toujours plaisir à découvrir les exploits de Sarah Höflin et de ses camarades olympiens qui ont su aller plus vite, plus haut, plus fort.



## Un conseil immobilier global

Un réseau de compétences

GROUPE SPG-RYTZ

[spg-rytz.ch](http://spg-rytz.ch)

**SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA**

Case postale 6255 – 1211 Genève 6  
T +41 (0)58 810 30 00

**RYTZ & CIE SA | NYON**

Case postale 1360 – 1260 Nyon  
T +41 (0)58 810 36 00

**RYTZ & CIE SA | LAUSANNE**

Case postale 1256 – 1001 Lausanne  
T +41 (0)58 810 35 00

# POURQUOI FAUT-IL FAVORISER L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ ?

*L'une des mesures proposées par le PLR en matière de logement est de favoriser l'accession à la propriété. Diane Barbier-Mueller, candidate au Grand Conseil, présente les multiples avantages d'augmenter le nombre de propriétaires de leur logement dans le canton.*



Par Diane Barbier-Mueller

En Suisse, moins de 40 % des ménages sont propriétaires de leur logement. Nous sommes l'un des pays les moins bien placés en Europe, où la moyenne s'élève à 70 % de propriétaires. A Genève, ces chiffres sont encore plus dramatiques, puisque moins de 20 % de la population possède son logement. La propriété, droit inscrit dans la Constitution et cependant diabolisée par certains, est difficile d'accès car, bridés par l'Etat, nous construisons trop peu de propriétés par étages (PPE). Pourtant, promouvoir l'accession à la propriété, encourager le plus grand nombre à posséder sa résidence, présente de nombreux avantages sociologiques et économiques.

## Moins coûteux qu'une location

Contrairement aux idées reçues, il faut relever que devenir propriétaire est aujourd'hui moins coûteux que de rester locataire (voir tableau). Cette situation inédite est principalement due aux taux d'intérêt, qui ont atteint un niveau historiquement bas. De plus, il est possible de contracter des emprunts hypothécaires sur le long terme, avec un taux bloqué sur 10 ou 15 ans, ce qui permet d'amortir le prêt plus rapidement et apporte à l'acquéreur une sécurité et le temps d'amortir!

**« La demande de PPE n'a jamais été aussi forte qu'aujourd'hui, notamment grâce au niveau bas des taux d'intérêt. »**

Même si les propriétaires sont astreints à payer les intérêts de la dette et l'entretien courant du bien, ainsi qu'un impôt sur la valeur locative, il est possible de déduire les intérêts dans le cadre de l'impôt sur le revenu, ainsi que les travaux d'entretien ne constituant pas une plus-value. Par ailleurs, le montant des

fonds propres que l'on peut prélever sur sa deuxième pilier LPP (10 % du prix d'acquisition) sont récupérés par l'amortissement du prêt de 2<sup>e</sup> rang en une dizaine d'années.

## Une prévoyance renforcée

Le paiement du loyer effectué chaque mois par un locataire se fait à fonds perdus. Cet argent ne sera jamais récupéré, amorti ou investi. Etre propriétaire, c'est s'assurer de posséder un patrimoine au moment de la retraite. A l'heure où les rendements des caisses de pensions sont très bas, la propriété du logement est une vraie alternative pour consolider sa prévoyance. En outre, un bien immobilier permet de transmettre un héritage à ses descendants et de disposer d'une réserve de capital en cas de coup dur. Etre propriétaire d'un bien ne veut pas dire qu'il faut obligatoirement l'habiter pour toujours. Il est possible, lorsque le logement n'est plus adapté à l'évolution du mode de vie, de louer le bien et d'assurer ainsi un complément au revenu (apporté par exemple par les différentes rentes liées à la retraite).

## Les avantages sociologiques

Une commune a tout intérêt à encourager les résidents propriétaires. Les immeubles en PPE ou les villas sont souvent mieux entretenus par leurs propriétaires que ne le sont des immeubles locatifs. Un propriétaire, en principe lié à sa commune ou à son quartier pour une longue période, a plus d'intérêt et d'envie de s'investir dans la vie communautaire. Il cherchera des solutions pour améliorer et entretenir son voisinage. De plus, pour la commune, il est un contribuable stable qui consommera sur son lieu de résidence.

Comparatif du coût d'un appartement en PPE en zone de développement et en location

Nb de pièces	Surface PPE	Prix appartement	Fonds propres investis			Fonds étrangers	Coût mensuel de l'appartement	Loyer libre moyen canton selon données OCSTAT	Loyer libre moyen - changement bail- selon données OCSTAT
			Total	dont économies hors LPP	dont LPP				
3	65	390'000	85'250	46'250	39'000	312'000	1030	1202	1510
4	85	510'000	111'000	60'000	51'000	408'000	1342	1481	1887
5	105	630'000	141'915	78'915	63'000	504'000	1648	1858	2490

## Encourager le développement des PPE en zone de développement

La meilleure mesure concrète pour favoriser l'accession à la propriété est d'encourager la construction d'immeubles en PPE en zone de développement, zone où les prix sont contrôlés par l'Etat pendant 10 ans. Actuellement, lorsqu'un terrain se trouve en zone de développement, l'art. 4a de la loi générale sur les zones de développement (LGZD) impose de construire 1/3 de logements d'utilité publique, donc des logements subventionnés, et laisse les 2/3 restants soumis à un contrôle des prix de location et de vente pendant 10 ans. Ainsi, ces trois dernières années, ce sont 35 % de PPE qui ont été construites en zone de développement.

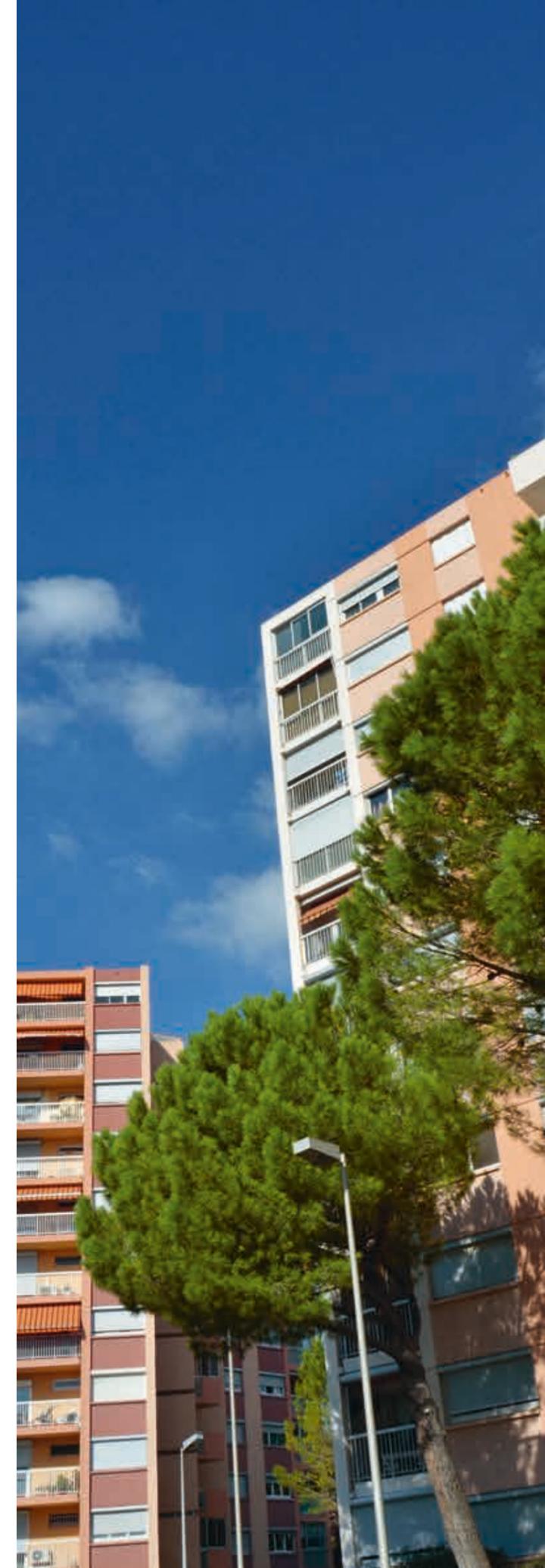
La demande de PPE n'a jamais été aussi forte qu'aujourd'hui, notamment grâce au niveau bas des taux d'intérêt. Les prix des appartements se trouvant en zone de développement sont généralement inférieurs aux prix du marché des appartements non contrôlés, ce qui permet à une grande partie de la classe moyenne d'acquiescer un bien qu'elle ne pourrait pas toujours acquiescer dans le marché libre.

**« Dès lors que ces mesures garantissent que les appartements construits et vendus serviront à loger des familles et ne pourront pas être l'objets de spéculations immobilières, pourquoi continuer à s'y opposer ? »**

Ce constat ressort très clairement des sondages effectués auprès des promoteurs: la plus forte demande émane de la classe moyenne, pour des appartements en PPE! 20 dossiers éligibles sont déposés en moyenne pour chaque appartement mis en vente. Malheureusement, ces dernières années, les projets de PPE sortant de terre ont été trop peu nombreux pour permettre de satisfaire à cette demande.

En conclusion, bien que l'accession à la propriété représente de nombreux avantages, elle est aujourd'hui très difficile à matérialiser pour la classe moyenne. Au lieu de l'encourager et de chercher des mesures pour permettre au plus grand nombre d'acquiescer un bien immobilier, nos opposants politiques proposent des solutions pour systématiquement diminuer l'offre de biens en PPE, notamment par les récentes initiatives 161 et 162. Ainsi, il en va de la responsabilité du PLR, de proposer et d'obtenir un développement de l'accession à la propriété. Cela passe obligatoirement par un maintien et un développement des proportions de PPE à construire.

Une récente modification légale oblige les acquiescers de PPE en zone de développement à y habiter pendant 10 ans. Dès lors que ces mesures garantissent que les appartements construits et vendus serviront à loger des familles et ne pourront pas être l'objets de spéculations immobilières, pourquoi continuer à s'y opposer ?



# REMETTRE LE SAVOIR AU CENTRE DE L'ÉCOLE

*Le maître-mot du PLR en matière d'éducation pour la prochaine législature est de remettre le savoir au centre de l'école. Stefano Vito Bellingeri, candidat au Grand Conseil, revient sur les principales propositions du programme tout en relevant le triste bilan d'Anne Emery-Torracinta.*



Par Stefano Vito Bellingeri

## L'ouverture aux nouvelles technologies

Au-delà de l'introduction de la note de comportement dès la 5<sup>e</sup> primaire, qui vise à donner un outil supplémentaire à l'enseignant pour valoriser la discipline en classe et qui permet par ailleurs de souligner l'importance de certains «*soft skills*» dès le plus jeune âge, c'est bien l'accent mis sur l'apprentissage des nouvelles technologies informatiques, dont le codage, qui doit apparaître comme la mesure phare du programme du PLR en matière d'instruction publique. Une motion PLR, signée par Alexandre de Senarclens, avait d'ailleurs déjà été déposée en juin dernier à ce sujet.

L'objectif est bien évidemment de préparer nos enfants au monde qui les attend : un monde digitalisé, plurilingue et concurrentiel. Mais c'est déjà le monde dans lequel évoluent leurs parents ! C'est pourquoi il est nécessaire de soutenir les programmes de formation continue. La mise à niveau des compétences est en effet la clé pour affronter l'évolution du monde du travail.

## La fin de la récréation

Les entreprises genevoises formulent clairement leurs besoins en matière d'apprentissage. Il faut donc les écouter quand elles se plaignent du bas niveau des élèves sortant du cycle d'orientation et agir en conséquence. Quand on sait que «*La Cité des métiers*» fait passer aux candidats apprentis un test EVA de français, de mathématiques et éventuellement d'anglais pour fournir un standard d'évaluation fiable aux entreprises formatrices, n'est-ce pas le moment de tirer la sonnette d'alarme ?

**« L'objectif est bien évidemment de préparer nos enfants au monde qui les attend : un monde digitalisé, plurilingue et concurrentiel. »**

Il ne s'agit pas de lancer la pierre aux enseignants à qui l'on demande d'être simultanément éducateur, conseiller en orientation, psychologue et dernièrement enseignant spécialisé. Ni à tous les diplômés universitaires qui attendent patiemment leur entrée à l'Institut Universitaire pour la Formation des Enseignants (IUFÉ) ou qui prennent le train tous les matins sans attendre pour se former à la Haute Ecole Pédagogique (HEP) de Lausanne. Non, il s'agit plutôt de faire le triste bilan de législature de la conseillère d'Etat en charge du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, Anne Emery-Torracinta, que les enseignants (en poste ou en devenir) auront, en définitive, bien à cœur de sanctionner. En effet, qui a oublié l'école inclusive sans budget et l'IUFÉ sans rentrée ? Sûrement pas ceux qui ont dû subir les décisions sans consultation et de manière plus générale, le manque de communication de leur magistrate de tutelle.

C'est dans ce contexte que le PLR a une carte à jouer pour indiquer la direction qu'il souhaite donner à ce département en proposant des solutions innovantes et tournées vers l'avenir.

# LA FORMATION AU CŒUR DE LA TEMPÊTE NUMÉRIQUE 4.0

*L'école a un rôle clef à jouer face à la révolution numérique afin de préparer nos jeunes aux emplois du futur. Natacha Buffet-Desfayes, conseillère municipale en Ville de Genève et candidate au Grand Conseil, plaide pour une réforme de la formation intelligente et ciblée selon les différents niveaux de scolarité.*

Par Natacha Buffet-Desfayes



## Le tournant numérique

La formation est aujourd'hui à Genève à un tournant qu'elle ne doit pas manquer, qu'elle doit prendre avec panache et à vitesse «grand V». En effet, la progression de la révolution numérique est telle qu'elle ne laisse plus place à la parlotte. Qu'on le veuille ou non, la révolution dite «4.0» est à nos portes. Elle est déjà en train et va continuer à chambouler l'entier de notre société, tout aussi violemment que la révolution industrielle en son temps, mais beaucoup plus rapidement.

**« La formation, socle de notre société présente et future, a donc un rôle majeur à jouer dans l'accompagnement de notre présent en mutation constante et dans la préparation de notre avenir complètement redessiné. »**

Plus d'hésitation possible lorsque l'on sait qu'à l'horizon 2030, la moitié des métiers exercés seront des métiers qui n'existent pas encore aujourd'hui. La formation, socle de notre société présente et future, a donc un rôle majeur à jouer dans l'accompagnement de notre présent en mutation constante et dans la préparation de notre avenir complètement redessiné. Elle doit être capable, le plus rapidement possible, de garantir aux générations futures et à celles qui font la société d'aujourd'hui un avenir serein, sans laisser des gens sur le bord de la route.

Mais pour ce faire, elle ne doit pas foncer tête baissée, comme d'aucuns seraient tentés de le penser, dans le monde du «tout au numérique». Elle doit en effet, pour jouer son rôle premier, agir en aval.

## Des actions à tous les niveaux de la scolarité

À l'école primaire, elle doit prioritairement former solidement les tout-petits. Elle doit ainsi les armer des connaissances de base qui leur permettront ensuite de s'épanouir pleinement dans leur formation et dans leur métier futurs. Aucun élève ne doit donc plus quitter l'école primaire sans savoir lire, écrire

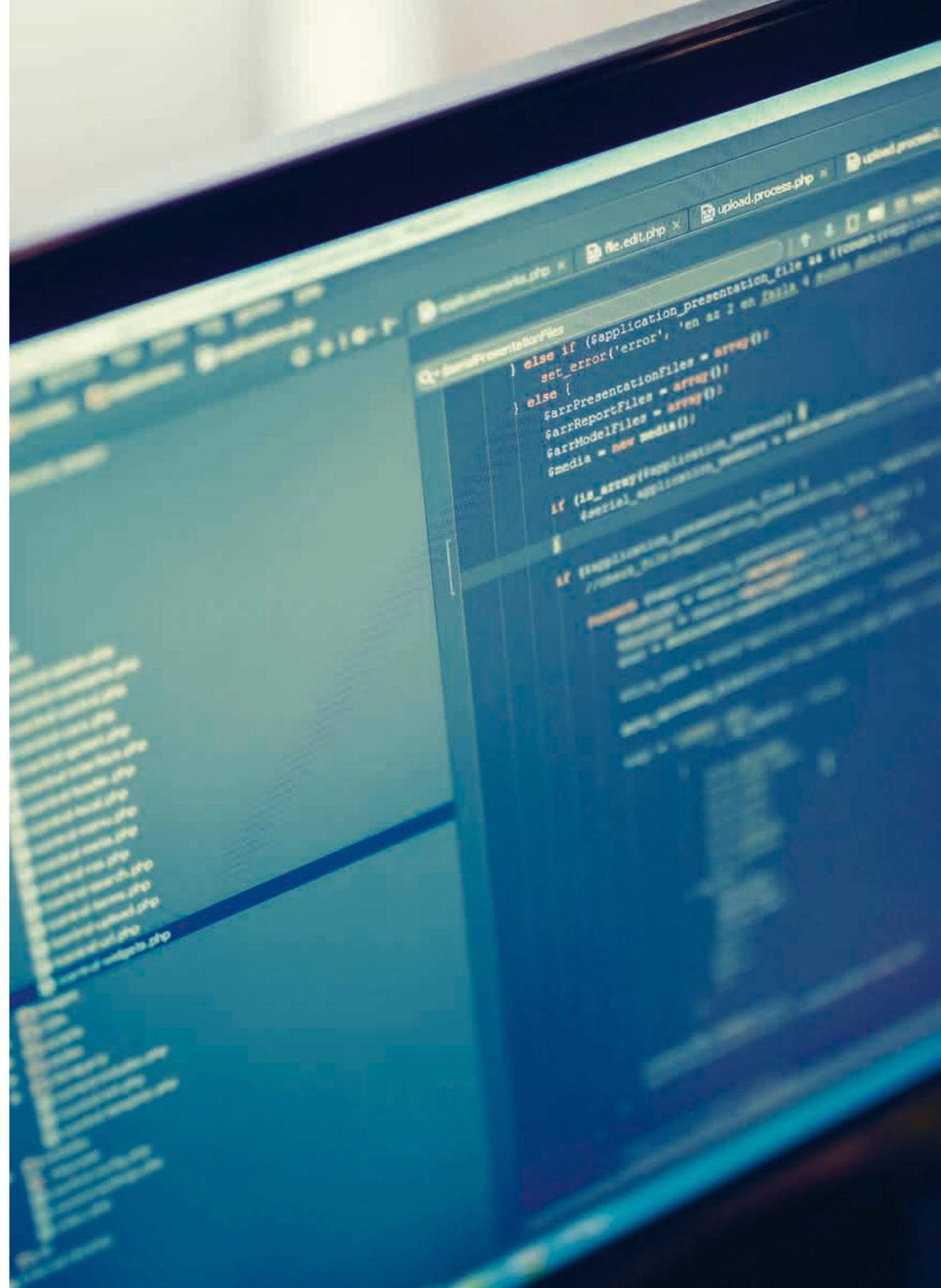
et avoir été sérieusement imprégné par les langues étrangères. C'est seulement de la sorte que l'école pourra prétendre faire entrer les élèves dans le système secondaire en pleine possession des capacités qui leur permettront plus tard de s'orienter et de se spécialiser dans une voie qui leur convienne.

**«Aucun élève ne doit donc plus quitter l'école primaire sans savoir lire, écrire et avoir été sérieusement imprégné par les langues étrangères.»**

Au Cycle d'orientation, la mise en place rapide de l'accueil continu des élèves – initiative plébiscitée par un vote populaire en 2010 déjà! – doit être une priorité et permettre aux jeunes adolescents d'intégrer, en complément de l'approfondissement des disciplines acquises à l'école primaire, des filières spécifiques. Ainsi, le PLR soutiendra la création de filières spécialisées en sport, art et innovation et ce, afin de développer au mieux les talents de chacun, d'orienter sérieusement les écoliers et, «*last but not least*», de correspondre au mieux aux rythmes de travail des familles.

Au niveau post-obligatoire, les élèves doivent arriver avec un bagage solide rempli de connaissances de base, savoir pourquoi ils ont choisi telle filière plutôt qu'une autre et éviter de tomber dans le triste tourisme scolaire qui a des conséquences désastreuses, tant pour les élèves et leurs familles que pour l'Etat.

La formation professionnelle (apprentissage en entreprise ou en école) doit finalement être revalorisée, aussi bien auprès des parents qu'auprès des entreprises genevoises car, non contente d'être une fierté du système scolaire suisse, elle est un des meilleurs moyens de lutter contre le chômage des jeunes. Elle est, selon moi, aussi une grande partie de la réponse à donner à la révolution 4.0 qui sonne à nos portes, car elle est le meilleur pont entre le privé et le public qui doivent lutter, encore plus qu'avant, main dans la main au cœur de la tempête numérique.





# PLUS DE LIENS AVEC LA PRATIQUE DANS LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

*Le programme du PLR prévoit de mettre en valeur la voie de l'apprentissage et les écoles professionnelles. Vincent Daher, candidat au Grand Conseil, propose d'également permettre aux étudiants des écoles supérieures de mener des projets en lien avec l'économie en parallèle de leurs études.*



Par Vincent Daher

## L'importance de la formation

Lors de mes trois années d'études à la Haute école de gestion de Genève, j'ai présidé la *Junior Entreprise*, qui fonctionne selon les principes d'une entreprise normale. Les collaborateurs-étudiants effectuent des mandats ou fournissent des prestations à des clients réels, contre rémunération, avec tous les tenants et aboutissants qu'implique le fonctionnement d'une entreprise. Le travail est discuté, évalué, accepté, commandé, réalisé, facturé et payé. Depuis ce poste d'observation idéal, j'ai pu largement mesurer l'importance des parcours d'études de beaucoup d'étudiants, ainsi que leurs attentes.

Ayant également effectué plusieurs stages, j'ai compris toute l'importance que revêt un système éducatif axé sur l'acquisition par les jeunes des connaissances qui devraient leur permettre de se construire un avenir professionnel le plus solide possible. Cela fait partie des piliers d'une société dans laquelle les nouvelles générations viennent assurer la relève et sont capables de reprendre le flambeau tout en faisant évoluer les métiers et les marchés en phase avec les besoins de l'économie.

**« Les cinq à dix années que les jeunes Genevois consacrent à leur formation à l'issue de leur scolarité obligatoire revêtent une importance capitale pour l'ensemble de la population. »**

Par conséquent, les cinq à dix années que les jeunes Genevois consacrent à leur formation à l'issue de leur scolarité obligatoire revêtent une importance capitale pour l'ensemble de la population, car l'équilibre de notre économie en dépend en grande partie. Il incombe donc aux élus de veiller à ce que notre système éducatif reste toujours le plus performant possible, pour que nous soyons capables de répondre efficacement aux besoins de l'économie locale, régionale, nationale, voire internationale, car la globalisation de l'économie est une constante depuis les marchands de Venise, si ce n'est depuis la nuit des temps. Les changements et les évolutions politico-économiques, dans l'une ou l'autre des régions du monde, ont des répercussions partout ailleurs et appellent de notre part une adaptation rapide.

Les jeunes de 15 à 25 ans entrent à petits pas dans la vie d'adulte. Mille questions se posent à eux durant cette période

quant aux décisions à prendre afin de décrocher le travail qui réponde à leurs souhaits et qui corresponde le mieux à leurs aptitudes et talents. Car à cet âge-là, la plupart des jeunes ne se connaissent pas eux-mêmes. Quelle(s) formation(s) devrais-je choisir ? Pourrais-je y parvenir ? Quel métier pourrait être le mien à l'issue de mes études ? Toutes ces questions ne sont pas évidentes quand on est jeune, mais il ne faut pas manquer de se les poser suffisamment tôt, avec sérieux et en profondeur, en bénéficiant d'un maximum de soutien et d'expérience de la part d'adultes impliqués.

C'est précisément à cette période charnière de la formation professionnelle, d'une importance capitale dans la vie des jeunes, que nous devons à mon avis nous intéresser davantage au sein du PLR, afin que les parcours d'apprentissage des uns et des autres les emmènent solidement formés aux portes des emplois correspondant aux besoins de l'économie réelle.

Pour atteindre ce but à l'avenir, je pense que les mots-clés de la réussite de notre système éducatif, modernisé, dès la dernière année du Cycle d'orientation, devront être : flexibilité, diversité, qualité, information, évaluation, orientation, apprentissages, stages et passerelles.

## L'ouverture à des projets extérieurs

Dès lors, il serait intéressant d'intégrer dans les facultés universitaires et les HES la possibilité pour les étudiants de développer leur propres projets et idées ou de participer aux projets menés par les PME de la région.

Dans le premier axe de cette proposition, les étudiants auront la possibilité de développer leur fibre entrepreneuriale grâce à l'opportunité qui leur est offerte de concrétiser une idée de produit ou de service pendant leur cursus universitaire.

Dans le second axe, la possibilité est donnée aux entreprises d'avoir accès à un panel d'étudiants pour développer des projets ou résoudre des problématiques. Les étudiants sont encadrés directement par des collaborateurs de l'entreprise ce qui donne à celle-ci l'occasion de participer à la formation de

la nouvelle génération et permet aux étudiants de faire leurs preuves durant leur cursus en présence et sous la direction de leurs employeurs potentiels.

**« Il serait intéressant d'intégrer dans les facultés universitaires et les HES la possibilité pour les étudiants de développer leur propres projets et idées ou de participer aux projets menés par les PME de la région. »**

Cette méthode *win-win* permettrait non seulement aux étudiants de mieux connaître le tissu économique genevois, mais aussi d'avoir une idée de la charge de travail à fournir dans le monde professionnel. Pour les PME, ce concept permet non seulement de bénéficier d'une analyse extérieure de leur projets ou problématiques, mais aussi d'identifier des potentiels et des compétences qui pourront venir enrichir leurs effectifs.

# ENERGIE : LE BON MOMENT

*La transition énergétique est une opportunité qu'il faut saisir. Sur la plan cantonal, les objectifs du PLR sont clairs : encourager massivement les économies d'énergie dans le bâtiment et produire plus de courant propre. Alexis Barbey, député et candidat à sa réélection, fait le point de la situation et présente les projets en cours, comme l'avant-gardiste Genilac.*



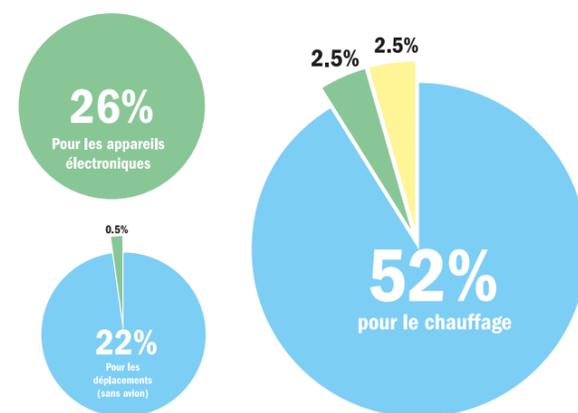
Par Alexis Barbey

L'heure est venue. Notre génération arrive à point nommé pour connaître le moment où les dépenses en matière environnementale ne sont plus des chimères mais de vrais investissements, porteurs d'économies d'énergie et sources de rentabilité additionnelle. Reste qu'il s'agit de trouver le bon équilibre pour demeurer dans cette spirale vertueuse. Pour cela, il faut s'attaquer à la fois à la consommation et à la production d'énergie.

## La consommation d'énergie

A Genève, près de 52 % de l'énergie est consommée par les bâtiments. Autant dire que les questions d'isolation et de rénovation sont centrales.

## Usage de l'énergie à Genève en 2010



Il s'agit donc d'exploiter pleinement la loi sur l'énergie pour atteindre les objectifs d'économie fixés. Dans ce cadre, l'Office cantonal de l'énergie doit continuer à créer des partenariats avec les plus gros consommateurs afin de cibler les mesures les plus efficaces, bâtiment par bâtiment.

De plus, les entraves aux rénovations doivent être levées, en particulier en assouplissant la loi sur les démolitions, transfor-

mations et rénovations (LDTR). Dans ce cadre, il est utile de rappeler que les locataires bénéficient également des travaux de rénovation énergétique effectués, puisque les charges de chauffage diminuent.

## La production d'énergie

Le PLR Genève estime qu'il convient de renoncer à l'énergie nucléaire et au gaz de schiste, sans pour autant s'abstenir de faire de la recherche sur ces deux sources d'énergie. Cette option renforce les besoins de développer les énergies renouvelables.

Genève ne manque pas d'atouts en matière de vecteurs de production d'énergie. Le barrage de Verbois, tout d'abord, produit près de 15 % de l'électricité consommée dans le canton. Si l'on y ajoute les autres sources domestiques (barrage du Seujet, usine d'incinération des Cheneviers, etc), 28 % de la consommation est produite localement. C'est un acquis non négligeable.

Pour faire le reste du chemin, la première piste à suivre est celle du photovoltaïque. L'utilisation des toits industriels est en bonne voie, comme aux Laiteries Réunies et à Palexpo, et celle des toits privés offre de belles perspectives. A l'heure actuelle, il s'agit même d'une activité lucrative puisque les SIG rachètent l'électricité produite par de petites installations au tarif de 9,2 centimes par kWh.

**« Ce sont donc des projets précis, loin de toute doctrine, qui permettront de réduire notre impact écologique sans pour autant porter atteinte à notre activité économique. »**

L'autre grande piste est celle de la géothermie. La méthode retenue consiste à établir une cartographie du canton pour connaître parfaitement les sous-sols. Cette forme d'énergie pourra ainsi être développée sans courir les risques des incidents survenus à Bâle.

Enfin, comment parler de politique de l'environnement sans citer Genilac? Ce projet, qui consiste à puiser de l'eau du lac pour refroidir des bâtiments en été et les réchauffer à l'aide

de pompes à chaleur en hiver, est à l'avant-garde de la gestion des ressources naturelles. En procédant ainsi, 80 % de l'énergie nécessaire au refroidissement et 80 % des émissions à effet de serre pour le chauffage sont économisés. Les quartiers qui pourront bénéficier de cette technologie vont de la Genève Internationale au centre-ville, auquel s'ajoutera prochainement la zone de l'aéroport.

Ce sont donc des projets précis, loin de toute doctrine, qui permettront de réduire notre impact écologique sans pour autant porter atteinte à notre activité économique.



RÉGIE TOURNIER  
tournier.ch

## Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier  
4, cours de Rive  
1204 Genève  
T +41(0)22 318 30 70  
F +41(0)22 318 30 89  
E regie@tournier.ch

# PROJETS PLR PENDANTS DEVANT LE GRAND CONSEIL

Par Mohamed Atiek

Chaque mois, le NG vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les nouveaux projets apparaissent en couleur. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.

Focus sur... 

**... la motion 2452 de la députée-suppléante Céline Zuber-Roy demandant au Conseil d'Etat d'étudier des alternatives au projet de décharge bioactive. La décharge de Chatillon, qui accueille les résidus des Cheneviers, les mâchefers, arrive bientôt à saturation. L'Etat envisage la mise en place d'une nouvelle décharge bioactive à ciel ouvert d'une dizaine d'hectares, capable d'accueillir un million de mètres cubes de mâchefers. Alors que trois sites – en zone agricole cultivée ou à cheval entre la forêt et la zone agricole – ont été sélectionnés pour effectuer des investigations géologiques, l'Etat semble avoir peu recherché des alternatives à la décharge. Pourtant, de nouvelles techniques pour le traitement de ces déchets ont été éprouvées en Suisse et en Europe, qui pourraient permettre de réduire l'ampleur de la nouvelle décharge, voire même d'y renoncer. C'est pourquoi, cette motion demande au Conseil d'Etat d'établir un rapport sur les alternatives au projet de nouvelle décharge bioactive, en particulier sur les possibilités de réductions du volume des mâchefers et de valorisation de**

**ces déchets, ainsi que sur les possibilités d'économie de terrains agricoles. L'unanimité des députés a reconnu la pertinence de cette motion et l'a renvoyée en urgence au Conseil d'Etat.**



• PL 12075: «Pour que les surfaces d'isolation du bâtiment, les vides d'étage et les atriums ne soient pas compris dans les surfaces brutes de plancher»

En bref: ce projet demande que les surfaces d'isolation des bâtiments, ainsi que les vides d'étage et les atriums, ne soient pas compris dans les surfaces brutes de plancher. Cela aura pour conséquence de permettre la construction de plus de logements, en évitant que des surfaces dévolues au logement ne soient perdues.

• PL 11735: «Pour accélérer la construction de logements»

En bref: afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

• PL 11462: «Pour permettre d'accéder à la propriété de son logement»

En bref: le projet consiste en un toilettage de la loi sur l'aide à la propriété individuelle pour insuffler une nouvelle dynamique de promotion des aides prévues par la loi plutôt que de décourager les propriétaires qui les sollicitent.

• PL 11400: «Pour favoriser la réalisation de logements»

En bref: pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

• PL 11175: «Pour l'aménagement d'un nouveau quartier urbain de qualité sur le site de la Pointe de la Jonction (600 logements au cœur de Genève!)»

En bref: construisons au-dessus du dépôt TPG, dans un cadre exceptionnel, au cœur de la ville, proche de toutes commodités! Un projet similaire a été réalisé à Zurich.

• M 2325: «Pour la réalisation de quartiers et de logements de qualité»

En bref: il est urgent de créer de nouveaux logements afin de remédier à la pénurie de logement! Le plan directeur cantonal et les divers instruments de planification identifient certains périmètres voués à être densifiés. Afin de raccourcir les procédures et de limiter l'atteinte aux droits des propriétaires, il est demandé d'étudier un déclassement en zone ordinaire, au lieu de la zone de développement usuellement utilisée, pour un périmètre défini de la commune d'Onex.



• PL 12209: «Abolition du droit de timbre»

En bref: la pratique d'officialisation par le timbre n'est pas strictement appliquée à Genève. Pour s'assurer d'une sécurité juridique face à la digitalisation et aux procédures administratives électroniques, ce projet propose la suppression du droit de timbre.

• PL 12170: «Pour une simplification administrative de la nomination et de la mutation d'officiers de sapeurs-pompiers volontaires»

En bref: la procédure de nomination, respectivement de mutation d'officiers, de sapeurs-pompiers volontaires est aujourd'hui très technocratique et pèse administrativement sur les communes. Ce projet vise donc une simplification administrative des nominations et des mutations afin de soulager les communes de procédures superflues.

• PL 12067: «Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'Etat»

En bref: le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'Etat par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

• PL 11855: «Mesure d'urgence en faveur de la CPEG»

En bref: les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pourcent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'Etat et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

• PL 11548: «Caisse de pension de l'Etat: prise en charge paritaire de la cotisation»  
En bref: de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP

à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

• PL 10949: «Recours à la grève et service minimum»

En bref: sans toucher au droit de grève, le texte consiste simplement à créer la base légale suffisante, comme dans les autres cantons, pour imposer un service minimum dans les services vitaux en cas de conflit social, afin d'assurer des prestations de qualité et en tout temps à la population. La dernière grève aux HUG a donné lieu à un non-respect inacceptable du service minimum, ayant causé des retards dans des analyses.

• M 2449: «Pour une mise en œuvre effective et efficace de l'article 120 de la Constitution genevoise (encouragement des modes de résolution extrajudiciaire des litiges)»

En bref: cette motion demande au Conseil d'Etat de déposer un projet de loi visant à encourager la médiation civile, la négociation et la conciliation dans le cadre de la résolution de certains litiges. En effet, ces modes de résolution extrajudiciaire ont pour effet de désengorger les tribunaux tout en résolvant certains litiges plus rapidement et à moindre frais.

• M 2448: «Pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises»

En bref: cette motion demande au Conseil d'Etat de déposer un projet de loi visant à réduire la charge administrative des entreprises et des administrés au sein de l'administration publique cantonale, en s'inspirant du modèle zurichois.

• M 2445: «Rénovons l'administration! (Vol. II - Une mobilité interne efficiente au sein de l'Etat et de ses institutions)»

En bref: dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'Etat, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du «petit et du grand Etat» une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

• M 2403: «Rénovons l'administration! (Vol. I - Une gestion des ressources humaines basée sur la confiance)»

En bref: à la suite d'un rapport d'un groupe de travail du PLR sur la fonction publique, cette première motion a été déposée dans le but d'améliorer l'environnement de travail des fonctionnaires. Ce projet vise notamment à diminuer les nombreuses directives internes, qui freinent le travail efficace du personnel de l'Etat.

• R 838: «Site internet de la Cour des comptes: NON à la délation anonyme!»

En bref: à la suite de la mise en ligne sur le site de la Cour des comptes d'une possibilité de dénoncer anonymement différents comportements au sein de l'Etat, cette résolution demande la mise hors service de cette possibilité afin d'écartier la délation.  
• PL 11716: «Ouverture du samedi»



En bref: les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

• PL 11715: «Ouverture du dimanche»

En bref: les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

• PL 11427: «Ouverture des magasins le 31 décembre – conditions et compensations»

En bref: le but du projet consiste à garantir l'ouverture le 31 décembre, pour prévenir tout problème à l'échéance de la CCT signée à l'automne 2013.



• PL 12264: «Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés»

En bref: Ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

- PL 12249: «Déductions accrues en faveur de la prévoyance»

En bref: alors que la prévoyance libre, ou 3e pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

- PL 12248: «Pour une vraie déduction fiscale des frais de garde de nos enfants»

En bref: bien qu'il y ait aujourd'hui une pénurie de places de crèche, la déduction des frais de garde est plafonnée à 4000 francs par enfant et par an. Ce montant est pourtant loin de la réalité des dépenses supportées par les parents. Ce projet de loi prévoit donc un plafond plus réaliste de 25'000 francs.

- PL 12247: «Réduisons les impôts des personnes physiques»

En bref: face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5% pour tous les contribuables.

- PL 11491: «Imposition communale au lieu de domicile»

En bref: une réforme majeure pour deux progrès concrets: des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

- PL 8640: «Aménagement de la taxe professionnelle communale»

En bref: il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.



- PL 12018: «Pour un contournement routier du village de Soral»

En bref: ce projet de loi fait suite à une pétition de 1051 signatures demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Soral, qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

- PL 11581: «TPG: garantir un service minimum à la population»

En bref: un service minimum doit être assuré en cas de grève du personnel des TPG. Des sanctions doivent être prévues en cas de violation de cette obligation.

- PL 11547: «TPG: augmentation modérée du maximum des activités en sous-traitance»

En bref: la sous-traitance de certaines lignes est actuellement plafonnée à 10% du total des charges; le projet entend passer à 20 %, pour permettre aux TPG d'évoluer dans un cadre moins contraignant.

- M 2356: «Pour un développement équilibré des transports dans le cadre du plan directeur cantonal 2030»

En bref: le PLR demande que le plan directeur 2030 soit modifié pour réaffirmer la nécessité de la traversée du lac. Les autorités genevoises doivent par ailleurs s'engager auprès des autorités fédérales pour que l'élargissement du contournement autoroutier ne souffre aucun retard. Enfin, le PLR demande que les études exigées par la Confédération soient menées à terme sans délai.

- M 2199: «Pour un renforcement de la maintenance du matériel roulant à Genève»

En bref: un centre de maintenance, pôle d'excellence et de formation professionnelle, existe à Cornavin, de sorte qu'il est inutile d'investir en France – ni ailleurs à Genève – dans la construction d'un autre centre.



- M 2390: «Plus de personnel soignant formé à Genève!»

En bref: le PLR souhaite que l'Etat mette à disposition de la Haute école de santé (HEdS) des locaux de l'Etat ou des bureaux à louer afin d'augmenter le nombre d'étudiants formés à la HEdS.

- M 2371: «Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève»

En bref: le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques

liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

- M 2354: «Pour un accès approprié à la polyclinique d'ophtalmologie des HUG»

En bref: le groupe PLR demande que soient mis en place aux abords de la polyclinique des cases de stationnement pour les patients ou au moins des cases de stationnement pour les urgences ainsi que des places exclusivement réservées aux handicapés.

- M 2323: «Pour la concentration de la médecine universitaire hautement spécialisée et la répartition de services de médecine générale, de réadaptation et de psychiatrie dans le canton de Genève»

En bref: cette motion vise à soutenir dans la durée, d'une part, une offre de soins médicaux de base et spécialisés de qualité à l'ensemble de la population et, d'autre part, le développement scientifique, l'innovation et la médecine hautement spécialisée au niveau le plus élevé. Dans ce but, elle demande une nouvelle organisation des HUG, afin de regrouper les activités universitaires sur le site Cluse Roseraie et de répartir les activités non universitaires sur les autres sites, tels l'hôpital des Trois-Chêne, Beau-Séjour, Bellerive, Joli-Mont, Loëx et Montana, ainsi que Belle-Idée.

- M 2241: «Libre choix de l'hôpital: garantir l'égalité de traitement entre cliniques privées et HUG»

En bref: Mauro Poggia souhaite privilégier la division privée de l'hôpital au détriment des cliniques, en restreignant l'accès des patients au bénéfice d'une simple assurance de base. Une démarche contraire à l'esprit de la révision de la LAMal.

- M 2234: «Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale»

En bref: cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.



- PL 12043: «Pour une commission consultative équilibrée»

En bref: ce projet de loi vise à simplifier l'organisation des commissions consultatives prévues par la loi sur la faune, en supprimant la commission consultative de régulation de la faune, dont les compétences «doublent» avec celles de la commission consultative de la diversité biologique.



- M 2425: «Doublement du nombre de "Mary Poppins": plus de places de garde et de nombreuses personnes réinsérées»

En bref: le projet «Mary Poppins» permet d'offrir, d'une part, une solution de garde d'enfants à domicile et, d'autre part, de former et réinsérer des personnes ayant connu une longue période de chômage et souvent au bénéfice de l'aide sociale. Cette motion vise à doubler le nombre de «Mary Poppins» afin d'augmenter les places de gardes, largement insuffisantes, sur le canton de Genève.

- M 2376: «Pour des vacances de Pâques plus longues et des ponts»

En bref: le PLR demande que les vacances de Pâques soient d'une durée de deux semaines, et que les élèves puissent faire le pont à l'Ascension et lors du Jeûne genevois. Ces jours de vacances supplémentaires seront compensés par une semaine de vacances en moins en été.



- PL 12141: «Pour une valorisation du comportement des élèves à l'école publique»

En bref: ce projet vise à introduire une note de comportement de la 5e à la 11e primaire dans le but de valoriser le comportement des élèves en utilisant un outil plus lisible pour les élèves eux-mêmes, leurs professeurs ainsi que leurs parents.

- PL 12019: «Maturité professionnelle santé-social»

En bref: le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

- PL 11926: «Formation des enseignants du primaire en 3 ans»

En bref: les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'Etat en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

- M 2404: «Révolution 4.0: pour une école en harmonie avec son temps»

En bref: le PLR souhaite que l'école évolue au même rythme que l'évolution des nouvelles technologies, de façon à ce que nos enfants puissent maîtriser ces outils plutôt que de les subir. C'est pourquoi cette motion propose d'instaurer des cours de codage à l'école publique.

- M 2357: «Facilitons les maturités professionnelles en formation duale»

En bref: afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

- M 2355: «La Cité des Métiers et la première année du collège de Genève»

En bref: depuis 2015, les élèves ne sont plus tenus de s'y rendre. Or, forcé est de constater que la première année du collège est une année d'orientation, notamment vu le taux élevé d'échec durant cette année, si bien qu'afin d'améliorer l'accès à l'information sur les métiers ainsi que les formations possibles dans le but d'assurer à tous les élèves du canton une formation qui corresponde à leurs

compétences, il convient que les élèves de première année du collège de Genève visitent la Cité des Métiers.

- M 2306: «Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices»

En bref: malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

- M 2305: «En faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève»

En bref: suite au rapport accablant sur l'IUFE, l'actuel institut de formation des maîtres, délivré en novembre 2015 par la Cour des comptes, une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire est nécessaire et doit être conduite par un organisme extérieur au canton. Dans l'attente d'une solution réfléchie, l'IUFE doit rester fermé.

- M 2218: «Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises»

En bref: la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.

# VACANCE(S) PARTIELLE(S) AU CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE GENÈVE

*En décembre dernier, Simon Brandt, conseiller municipal, président du PLR Ville de Genève et candidat au Grand Conseil, dénonçait dans ce journal un projet de budget 2018 trompeur. Trois mois plus tard, constatant que la situation n'a pas évolué, il s'interroge sur le travail effectué par les magistrats de la Ville de Genève, ainsi que sur leurs priorités.*



Par Simon Brandt

## Des magistrats occupés ailleurs

Nous sommes bientôt à la fin du premier trimestre 2018 et la Ville de Genève n'a toujours pas de budget. Alors que la mission première de Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge des finances, devrait être de travailler à trouver une majorité pour le voter, force est de constater que sa campagne personnelle à une fonction politique supérieure semble davantage la préoccuper que ce pourquoi les habitants de la Ville de Genève l'ont élue, soit gérer le budget municipal.

On aurait pu espérer que le Conseil administratif, sa responsable des finances en tête, cherche à sortir de l'ornière et construire une majorité avec le Conseil municipal. Il n'en est malheureusement rien et la Ville de Genève est ainsi dans l'impasse politique et budgétaire pour la troisième année consécutive. Est-ce pourtant si difficile de discuter et négocier avec l'autre bord politique ? Surtout, est-ce normal d'aller briguer un siège au Conseil d'État et de délaissier ainsi sa fonction de conseillère administrative dans ces conditions ?

**« Force est de constater que sa campagne personnelle à une fonction politique supérieure semble davantage la préoccuper que ce pourquoi les habitants de la Ville de Genève l'ont élue, soit gérer le budget municipal. »**

La même interrogation peut se poser pour le maire Rémy Pagani, qui a le temps de voyager dans le monde entier aux frais du contribuable, de faire campagne pour le Grand Conseil – faute d'avoir été désigné candidat au Conseil d'État –, mais pas celui de rédiger correctement une brochure de votation ou de surveiller la bonne tenue du chantier de rénovation du Grand Théâtre.

## Un projet de budget mal ficelé

Si le budget municipal est actuellement bloqué, c'est qu'il ne correspond pas aux principes de sincérité et de bonne gouvernance. Tout d'abord en raison de l'apport d'une recette fictive de 8,5 millions de francs, pour équilibrer un budget dont

l'excédent n'est que de 261'000 francs. Ensuite, par l'omission de nouvelles charges nécessaires au fonctionnement du Grand Théâtre.

En quoi consiste cette recette fictive ? Il s'agit de la prise en compte des recettes des horodateurs de stationnement, qui étaient jusqu'alors dévolues au canton, et dont rien ne dit qu'elles seront effectivement versées à la Ville de Genève vu l'existence d'un conflit sur cette question. D'autant que cette somme figure déjà au budget 2018 cantonal, sans avoir été remise en question par aucun parti politique, et ne saurait donc être à la fois dans le budget de la Ville et celui de l'État.

**« Entre vacance de pouvoir et vacances du pouvoir, on ne peut que constater que l'Exécutif de la Ville de Genève traverse actuellement une grave crise de gouvernance. »**

En quoi consistent les nouvelles charges omises ? Il y en a plusieurs mais la principale est celle du Grand Théâtre, qui doit recevoir un complément de subvention suite au refus du Grand Conseil de voter une subvention cantonale, mais aussi et surtout des frais engendrés par le retard du chantier de rénovation. Soit une somme avoisinant les 5 millions.

Comment allons-nous faire avec un excédent budgétaire de seulement 261'000 francs qui ne permet aucune marge de manœuvre alors qu'aujourd'hui, il y a une incertitude sur un montant d'une quinzaine de millions entre les nouvelles charges et les recettes fictives ?

Entre vacance de pouvoir et vacances du pouvoir, on ne peut que constater que l'Exécutif de la Ville de Genève traverse actuellement une grave crise de gouvernance. A Rémy Pagani et Sandrine Salerno qui font tous les deux campagne pour être élus à l'échelon cantonal, il convient de rappeler que cela ne doit pas les empêcher de remplir correctement leurs actuelles fonctions politiques. Soit de ne pas tenter de tromper la population via la brochure de vote officielle pour l'un et de doter la municipalité d'un budget pour l'autre.



*Sur le terrain malgré la météo*



# Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international  
Déménagement d'entreprises  
Stockage et garde-meubles  
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

**BALESTRAFIC**

[www.balestrafic.ch](http://www.balestrafic.ch)

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00